

REUNION ANNUELLE CONJOINTE VILLE-CPAS

Séance du 01 octobre 2024

La séance est ouverte à 18h11.

Présidence:

Mme A. Oger

Bourgmestre:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin

MM. L. Gennart, T. Auspert

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)

Mmes C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, A-M. Salembier

MM. C. Capelle, P-Y. Dupuis, D. Fiévet, F. Etienne, J. Lemoine, F. Mencaccini (à partir du point 2)

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes A. De Gand, A. Hubinon, P. Grandchamps

MM. A. Gavroy, R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

M. L. Demarteau, B. Guillitte, V. Maillen, E. Nahon

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes C. Collard, M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux

M. C. Pirot, F. Seumois, K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe (PTB)

Mme F. Jacquet

Conseillers et Conseillères de l'Action Sociale:

Mmes G. Demoustier, F. Collard; MM. E. Loriaux, P. Piron (Les Engagés)

M. D. Delecaut (MR)

Mme G. Bauvin (Ecolo)

Mmes M. Ben Brahim, C. Geudvert (PS)

M. S. Pierrard (PTB)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

Excusées et excusés:

M. B. Sohier, Conseiller communal (Les Engagés)

Mme J. Dielis, Conseillère communale (PTB)

Mme F. Kinet, Conseillère communale

M. J. Damilot, Conseiller communal (PS)

Mme S. Castelein, Conseillère de l'Action sociale (Les Engagés)

Mme A. Vanbrabant, Conseillère de l'Action sociale (MR)

M. D. Viroux, Conseiller de l'Action sociale (PS)

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	3
1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS	3
2. Violences intrafamiliales: actions communales.....	33
3. Exposé de Monsieur le Procureur du Roi Etienne Gaublomme: "La politique du Parquet en matière de violences conjugales"	37

Séance publique

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vais demander aux Conseillers et Conseillères de bien vouloir prendre place, s'il vous plaît.

Bonsoir à chacune et à chacun. Bienvenue pour cette réunion conjointe du CPAS et de la Ville, ce qui nous permet d'aborder des problématiques sociales importantes.

Je souligne particulièrement ici la présence de nos collègues du CPAS puisque cela fait grand plaisir, au moins une fois par an, de les voir tous réunis ici.

Je me dois d'excuser, pour le CPAS, Anne Van Brabant et Damien Viroux.

Je ne sais pas si au niveau du groupe du CPAS, il y a d'autres absents? Non, tout le monde est là.

En ce qui concerne la Ville, avez-vous connaissance – je m'adresse ici particulièrement aux Chefs de groupe – de gens qui ne seraient pas présents ce soir?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Oui, José Damilot et Damien Viroux.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Damien Viroux et Monsieur Damilot.

Oui, Monsieur Bruyère?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Madame Julie Diélis qui est souffrante.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Diélis ne sera pas là non plus, c'est bien cela? Je crois que vous avez un petit problème avec votre micro.

Pas d'autres absents?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Si, Madame la Présidente: Monsieur Baudouin Sohier ne sera pas là.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Sohier sera également absent.

Petites informations avant de débiter.

Les micros qui sont mis à votre disposition sont nominatifs et reliés à la vidéo. Ils ont donc été configurés en fonction du plan de la salle, il vous est demandé de ne pas les déplacer.

Le mouvement des caméras est lié à la prise de parole, vous le savez, donc on vous demande d'éteindre votre micro si vous avez fini votre intervention.

Je rappelle que ce n'est pas un Conseil communal ce soir, il n'y aura donc pas de délibération, pas de décision, pas de vote, pas de questions complémentaires ou d'actualité.

Vous connaissez les règles mais je tiens quand même à vous les rappeler.

DIRECTION GENERALE

1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous allons maintenant rentrer dans le vif du sujet avec le premier point qui est à l'ordre du jour et qui concerne le rapport annuel des synergies et collaborations entre la Ville et le CPAS pour l'année 2023.

C'est Monsieur Philippe Noël, Président du CPAS et Echevin en charge de la Cohésion sociale qui va introduire le propos.

Je vous en prie.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame la Présidente.

Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Cette dernière réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale de la mandature me permet de faire le point sur les synergies développées au cours de ces 6 dernières années.

En décidant pour la première fois, il y a 6 ans, de nommer une même personne à la présidence du CPAS et comme membre du Collège en charge de la Cohésion sociale, la majorité avait pour ambition de garantir davantage de cohérence et de synergies entre le CPAS et la Ville, en particulier son service de Cohésion sociale.

Cet objectif est atteint, je n'hésite pas à l'affirmer. Il suffit de penser, par exemple, à la mise en œuvre du transfert de l'abri de nuit et du Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) ainsi que le Housing First, que beaucoup appelaient de leurs vœux depuis plusieurs années et qui a enfin pu être réalisé.

Pensons aussi aux collaborations rapprochées avec les écoles communales, à travers la fourniture de repas sains, locaux et durables, par la cuisine centrale du CPAS, comme à travers la mise à disposition de personnes sous contrat article 60, pour l'accueil extra-scolaire.

La Maison de l'Habitat n'aurait quant à elle jamais vu le jour sans l'excellence collaboration des services des deux institutions. Aujourd'hui, elle est d'ailleurs co-pilotée par un binôme Ville-CPAS.

A un niveau plus administratif, créer des synergies en matière de gestion des ressources humaines, de RGPD, de marchés publics, de logistique ou même d'entretien des véhicules, c'est aller chercher des forces et des expertises où elles sont pour plus d'efficacité.

Les exemples sont encore nombreux, je ne doute d'ailleurs pas que vous avez toutes et tous lu le rapport des synergies.

Au-delà des actions elles-mêmes, nouvelles ou renforcées, que l'on retrouve dans ce rapport, c'est peut-être encore davantage la manière de travailler ensemble au quotidien qui s'est améliorée ces dernières années. Les équipes nous le disent: elles ont vu les relations se fluidifier, les barrières s'effacer, les ponts se construire. Les agents de terrain se connaissent et s'appellent en cas de problème ou de suivi commun. Les hiérarchies se parlent et collaborent pour atteindre des objectifs partagés. Bien sûr, pas toujours sans accroc, mais le lien de confiance établi permet de pallier aux mécompréhensions du quotidien.

Ces 6 dernières années auront été pour le moins particulières: crise sanitaire, inondations, guerre en Ukraine, accroissement de la précarité, crise du logement, complexification des problématiques sociales, tous ces défis qui ont touché toutes les communes ont parfois mis nos intentions à rude épreuve. Mais elles ont aussi été autant d'occasions de sortir des sentiers battus et de construire de nouvelles façons de fonctionner ensemble.

Au final, on peut le dire aujourd'hui, le bilan des synergies et collaborations est largement positif.

Elles ont permis une efficacité renforcée, une meilleure cohérence, une utilisation rationnelle des moyens financiers, in fine, une plus grande qualité de services sur le terrain, à l'égard des plus fragilisés, comme les personnes plus âgées, porteuses de handicaps, étrangères ou d'origine étrangère ou abîmées par les écueils de la vie.

Pour l'avenir, je nous souhaite de continuer à avancer dans cette direction. Là où il reste des collaborations à améliorer ou à intensifier, poursuivons ensemble en ce sens avec toujours, le bénéficiaire au centre de nos actions communes.

Je remercie tout particulièrement les équipes, tant à la Ville qu'au CPAS, pour leur travail au quotidien au service des Namuroises et des Namurois et je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour remercier infiniment tous les Conseillers de l'Action sociale, pour leur dévouement quotidien, pour ce mandat Ô combien précieux mais aussi Ô combien énergivore.

Voilà, Madame la Présidente, les quelques mots d'introduction pour introduire le point relatif au rapport des synergies.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Noël.

La parole est maintenant aux Conseillers et Conseillères du CPAS ou de la Ville qui souhaitent s'exprimer.

Madame Bauvin, je vous en prie.

Mme G. Bauvin, Conseillère de l'Action sociale Ecolo:

Merci Madame la Présidente.

Lors de la Commission conjointe, effectivement, nous avons été bien informés concernant les synergies entre ces 2 institutions sœurs que sont la Ville et le CPAS.

Il est frappant de voir à quel point les synergies et collaborations se sont intensifiées ces dernières années. Un certain nombre d'entre elles était bien sûr déjà présent. La rédaction conjointe de ce rapport, par les deux comités de gestion Ville et CPAS, les met en lumière, les confirme, voire les consolide.

D'autres ont vu le jour au cours de cette législature. C'est le cas de la fourniture des cantines scolaires par la cuisine centrale du CPAS, des agents sous contrat article 60 assurant l'accueil extra-scolaire, de la création de la communauté d'énergie ou encore de la collaboration dans le cadre de l'espace VIF.

Chez Ecolo, nous nous réjouissons de cette cohérence renforcée qui est une plus-value pour les institutions bien sûr mais surtout pour les publics qu'elles servent.

Merci à tous ceux et celles qui œuvrent ensemble au quotidien pour développer ces services.

Si nous nous réjouissons de ce constat, nous nous inquiétons aussi à l'heure de mettre un point final au chapitre de la législature 2018-2024. On ne va pas se le cacher, les prochaines années représenteront un véritable défi pour mettre à flots le grand paquebot qu'est notre CPAS.

Le CPAS de Namur, c'est une foule de services essentiels, indispensables pour aider les bénéficiaires à garder le cap et à trouver ou à retrouver une place dans notre communauté.

Ces services sont d'autant plus indispensables que toutes et tous les AS (assistantes et assistants sociaux) vous le diront: les situations se complexifient avec des problématiques comme par exemple la santé mentale, les assuétudes, la violence conjugale et intrafamiliale, le manque de logement accessible et digne.

Nous parlons donc de l'insertion socio-professionnelle avec Synergie, des contrats article 60, du service d'insertion sociale, le SIS.

Nous parlons aussi de l'hébergement temporaire pour les familles qui se trouvent en difficulté, avec la Maison d'accueil Les Trieux ou la maison de vie communautaire.

L'ensemble de ce secteur est actuellement sous grande tension et lance un cri d'alarme. Alors que des subsides 2023 n'ont pas encore été versés et qu'un sentiment d'incertitude pour l'avenir plane sur les services.

C'est aussi le service d'Action logement si précieux pour les personnes de plus en plus nombreuses en recherche d'un toit.

C'est un service d'alphabétisation français-langues étrangères, véritable levier d'intégration pour une grande partie des nouveaux arrivants à Namur.

Ce sont bien entendu les 5 maisons de repos et 3 résidences-services qui offrent un logis chaleureux et qualitatif à plus de 500 aînés.

C'est désormais aussi l'abri de nuit et le DUS qui sont, pour certains, le dernier rempart avant la rue et pour d'autres, un arrêt salutaire dans une vie d'errance.

Est-ce que la pérennité de tous ces services est garantie? Au niveau local, tout a été fait pour en assurer la pérennité et je ne doute pas de l'honnêteté de la majorité quand elle affirme que la Ville sera toujours là pour venir au secours du CPAS.

Plusieurs de ces services sont subsidiés par la Région ou par le Fédéral et je dois vous avouer que je suis préoccupée de ce que l'avenir nous réserve de ce côté.

Rien qu'au niveau de l'aide individuelle, si la suppression des allocations de chômage après 2 ans se confirme, comment feront les assistantes et assistants sociaux quand elles et ils auront 140 dossiers chacune et chacun à gérer alors qu'elles et ils s'en sortent à peine avec 100 dossiers aujourd'hui?

Inévitablement, sans moyens supplémentaires, nous allons au-devant d'une baisse drastique de la qualité de notre accompagnement et d'épuisement des professionnels.

Mon but n'est pas d'apporter ici sur la scène communale, le débat des autres niveaux de pouvoirs. Je tenais juste, alors que se termine un mandat que j'ai exercé avec passion, à vous partager mon admiration et mon attachement pour tous ces services essentiels à mes yeux et à Ecolo.

Mon admiration pour tous ces travailleurs et travailleuses qui font une vraie différence auprès de ceux d'entre nous qui traversent une période difficile; pour tous ces bénéficiaires qui, en s'appuyant sur le CPAS, parviennent à garder la tête hors de l'eau et à tracer le chemin malgré les difficultés de la vie, parce qu'un CPAS – celui de Namur en tout cas – c'est bien plus qu'un distributeur de revenus d'intégration, c'est un vrai lieu d'émancipation et de dignité.

Je voudrais qu'il puisse le rester encore de longues années.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Bauvin.

La parole est maintenant à Madame Ben Brahim qui l'a sollicitée.

Je vous en prie, Madame Ben Brahim.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Madame la Présidente du Conseil,

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins et Echevines,

Mesdames et Messieurs Conseillers et Conseillères et vous toutes et tous en vos fonctions et qualités,

Ma collègue Geneviève Bauvin a déjà dit pas mal de choses que je voulais vous dire, je vais essayer de ne pas être redondante.

A quelques jours des élections communales et du renouvellement de nos Conseils respectifs, on pourra dire que ce clap de fin – clin d'œil au FIFF où j'aurais dû être ce soir – de mandature marque ces dernières années comme étant des années inédites, aussi mouvementées que tumultueuses. Les crises qui se sont succédées sans se ressembler, sauf dans leur intensité, de la crise sanitaire mondiale à la crise énergétique, en passant par les inondations, la guerre en Ukraine (on l'a dit), tout cela a été très éprouvant pour les services de la Ville mais surtout et surtout pour ceux du CPAS et j'étends aussi cela au Relais Sociale Urbain Namurois (RSUN) et les diverses associations de sa plateforme.

C'est pourquoi, en préambule de tout ce que l'on pourra dire ce soir, je pense que nous nous rejoignons tous pour souligner l'importance, le dévouement et l'efficacité de tous les services, de l'ensemble de tous ces travailleurs qui n'ont pas vraiment eu le temps de se mettre "sur pause" comme on dit, alors qu'ils étaient – au même titre d'ailleurs que l'ensemble des citoyens – touchés eux-mêmes par ces diverses crises.

Ils ont vraiment su faire preuve d'abnégation, de conscience professionnelle et même de conscience tout court en effectuant un travail remarquable au quotidien et en actionnant, en

concertation avec leur direction respective et avec notre soutien, nous les Conseillers, tous les leviers, même les plus innovants, permettant d'aider, de soutenir nos citoyens en difficulté.

Nous aurions pu être encore plus pertinents pour pas mal de monde mais tout le monde n'ose pas, tout le monde ne veut pas pousser la porte du CPAS alors que des situations se dramatisent. Je pense aux jeunes, aux seniors, aux mamans et papas solos mais aussi aux indépendants, etc. et sans doute, là, notre communication n'est pas suffisante et sera à affiner.

Au CPAS, à la Cohésion sociale, au RSUN, au tissu associatif: nous avons beaucoup de chance de pouvoir compter sur cette force qui est davantage qu'une force vive. Tous ces travailleurs de première, de seconde et de dernière ligne soient chaleureusement remerciés, toutes et tous, à leurs divers niveaux de fonctions.

Ceci étant dit, comme ma collègue Geneviève Bauvin, je suis inquiète, nous sommes inquiets. Nous sommes à nouveau à l'aube de ce que l'on semble nous annoncer comme un profond bouleversement social et c'est bien entendu les CPAS qui seront aux premières loges.

On a beau nous répéter qu'il ne faut pas planter les graines de la peur, que si transition il doit y avoir alors qu'elle se fasse au moins dans l'émulation et non dans la douleur. La précarité et la détresse d'autrui ne peuvent pas souffrir d'être ignorées, pas suffisamment accompagnées par manque de moyens humains ou financiers. C'est une inquiétude généralisée, compte tenu de la situation financière à venir et de l'austérité qui est d'ores et déjà annoncée à tous niveaux de pouvoirs, même si on camoufle austérité par redynamisation.

Comment faire face si l'on manque de moyens? Quelle pression budgétaire va peser sur le social qui, reconnaissons-le, n'est pas très à la mode pour l'instant du moins dans certains partis?

On nous demandera de réussir là où certains ont échoué, le Forem notamment et on nous brandit à nouveau le spectre des chômeurs qui seront exclus après 2 ans. Ne rêvons pas: tous ne pourront pas être remis au travail et beaucoup viendront frapper à la porte du CPAS qui, déjà, est en manque de moyens.

Je ne parle pas de la situation sociale qui se tend, à tous niveaux: l'augmentation de la précarité et de la pauvreté dans des populations qui étaient moins touchées auparavant, les problèmes de santé, de santé mentale, les problèmes liés à la dépression, liés à la fracture numérique, etc. et la violence qui, doucement, monte.

Le travail social est titanesque et tous les indicateurs explosent. Au Trieux, on va sans doute passer rapidement à plus de 2.000 demandes d'accueil sur 2024 alors qu'il y a 2 ans, on était à 1.200.

Il y a des réformes qui s'annoncent et nous allons aussi perdre ou voire réduire des subsides.

En 2026, fini le subside Collignon qui représente 20 emplois. Le changement de Gouvernement wallon ne permet pas de compter à ce stade sur une prolongation de ces subsides, ce qui serait catastrophique pour l'action sociale.

Que va-t-on faire des agents engagés sur ce subsides qui sont très vite devenus indispensables, notamment en première ligne?

Comment ferons-nous lorsque, inévitablement, de nouvelles missions seront confiées au CPAS par le nouveau Gouvernement?

Aurons-nous les moyens qui devraient aller avec? On nous annonce que non. On nous prédit de nouvelles économies à mettre en œuvre.

A Namur, beaucoup de choses ont été faites, soit nouvelles, soit finalisées après avoir été initiées lors de précédentes mandatures: les maisons de repos nouvellement créées ou mises en conformité, la cuisine centralisée, etc.

C'est tant mieux, grâce notamment à la manière de collaborer de manière constructive au sein de l'administration, du Bureau permanent et au Conseil. Un travail collectif, même si certains (on est en période électorale) s'en attribuent tout le mérite. Il paraît que c'est le jeu.

On a eu l'occasion de parcourir avec les Directeurs, en Bureau permanent du CPAS, le Plan Stratégique Transversal (PST) de la législature afin d'en faire l'évaluation. J'ai retiré quelques

extraits de cette évaluation.

Ce PST comportait bien trop d'objectifs opérationnels et d'actions avec des indicateurs parfois peu pertinents et la gestion d'autant d'actions est par ailleurs impossible et cela s'est très vite confirmé.

Ce fût en quelque sorte un péché par ambition de croire que plus le PST comportait de lignes, plus il serait pertinent.

Or, on constate aussi que beaucoup de projets développés ou en court d'instruction sont le fruit d'opportunités, de subsides, d'appels à projets. Beaucoup de ces appels à projets ont été lancés avec une charge de travail supplémentaire très lourde et puis de nouveaux projets, qui n'avaient pas été intégrés dans ce PST, ont aussi bousculé les plans initiaux.

Des décisions prises par la Ville ont eu ou auront un impact non négligeable sur ledit travail au CPAS: création d'un second pilier de pension, transfert de l'abri de nuit, du DUS, ouverture de la Maison de l'Habitat, etc. On reste encore, à l'heure actuelle, sur de grosses incertitudes sur le futur abri de nuit et le futur Alpha.

L'abri de nuit actuel est situé sur le site du Génie jusque fin 2025. Même si l'on nous dit que l'on pourra prolonger cette occupation, en accord avec Thomas&Piron, à ce stade rien n'est encore définitivement acquis.

Comment un nouvel abri de nuit sera-t-il financé? L'intervention de la Ville sera nettement insuffisante.

Idem pour l'Alpha: rien n'est définitivement acquis et financièrement, il manquera là aussi un gros sac de billes.

Les Trieux idem, sur le site d'Acina. Il manque aussi du budget pour mener à bien cette construction puisqu'à ce jour, nous n'avons pas obtenu de confirmation de subsides du SPW. Là, cela pourra peut-être encore venir.

Comme évoqué en introduction, la situation du Centre est très compliquée et je reste en-deçà de la réalité.

Le budget 2025 confirme un déficit de 2.342.976 €. Ce déficit comprend le prélèvement de la totalité du Fond de réserve. Le déficit du budget provisoire 2025, hors prélèvement, est en réalité de 3.206.000 €.

On entend déjà bien les économies que va nous demander: augmentation du coût journalier dans les maisons de repos, c'est déjà passé, diminution des dépenses de fonctionnement de chaque maison de repos, diminution proportionnelle des dépenses de fonctionnement de chaque service, diminution des dépenses d'aides sociales sur fonds propres et d'autres choses encore que l'on n'ose pas dire, que l'on ne dira pas ici, comme dans une chanson bien connue.

Avant de terminer, j'aimerais aussi parler au nom du RSUN, que j'ai l'honneur de présider. Je tire aussi la sonnette d'alarme. Nous faisons le constat que, vu la situation namuroise, vu les tensions dues aux fermetures récentes, vu les difficultés de recrutement, il est impossible vu l'enveloppe budgétaire octroyée de procéder à plus de définancements de projets ou à des réductions de services primaires. Tout cela augmenterait le risque de personnes sans abri, sans chez soi, sur notre territoire durant la période hivernale.

On parle du CPAS et on attend toujours beaucoup de choses de lui et davantage: lutter contre la grande précarité, participer à la sécurité publique, réinsérer le public et ce, sans tenir compte des moyens vraiment nécessaires. C'est juste impossible. Ces nombreux enjeux demandent une réponse adaptée, une réflexion juste pour moderniser le CPAS dont le paysage social a fondamentalement changé ces quelques dernières années.

Il est impensable pour nous d'envisager d'abandonner la raison d'être du CPAS et de tout l'associatif namurois: permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine et nous attendons donc des autorités, des niveaux de pouvoirs, de nous permettre de mener à bien cette mission essentielle.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Ben Brahim.

Je me tourne maintenant vers Monsieur Pierrard pour le groupe PTB au CPAS.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Bonjour.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président du CPAS,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Messieurs et Mesdames les Conseillers communaux et mes collègues Conseillers du CPAS,

La Ville a employé 59 personnes sous le statut d'article 60 pour l'année 2023. Vous leur fournissez formation pendant les heures de travail, ceci en vue d'acquérir plus d'autonomie et plus de chances de réinsertion professionnelle, en ce compris au sein de la Ville. Cela apporte un plus dans la réinsertion des allocataires sociaux.

Ma question est: combien d'articles 60 ont été mis à disposition du CPAS et, tant pour la Ville que pour le CPAS, combien de personnes ont effectivement eu un contrat avec la Ville ou le CPAS à la suite de leur stage en tant qu'articles 60?

Ma 2^{ème} intervention est par rapport aux personnes qui ont des revenus à l'abri de nuit.

Selon l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique), 60% des personnes qui fréquentent des abris de nuit en Belgique, ont un revenu. Il y a des personnes qui fréquentent l'abri de nuit qui ont un travail et c'est très interpellant.

Monsieur Noël,

Avez-vous le chiffre pour l'abri de nuit à Namur? Combien de personnes, qui travaillent, fréquentent-elles l'abri de nuit?

Avoir un job et ne pas avoir accès à un logement – je rappelle que c'est dans les droits fondamentaux – montre le manque de moyens qu'apporte la Ville dans la crise du logement. Un manque de plus en plus criant de logements sociaux dans notre commune, une politique de création de grands projets immobiliers non régulés qui augmentent le prix des loyers dans les quartiers concernés, c'est cela qui augmente de façon exponentielle la crise du logement actuelle.

Monsieur le Bourgmestre,

Que comptez-vous faire?

Allez-vous respecter les normes de croissance de logements sociaux préconisées par la Région wallonne? Je rappelle la norme de logements sociaux est de 10%.

Allez-vous, lors des grands projets immobiliers, via l'AIS (Agence Immobilière Sociale) ou d'autres moyens, imposer la construction de quelques logements publics ou tout du moins à loyers modérés?

On peut aussi regretter la fermeture de l'Entreprise de Formation par le Travail (EFT). Avez-vous des pouces pour une réouverture ou une transformation du projet qui me paraît important aussi pour la réinsertion?

Voilà.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Pierrard.

Y a-t-il encore un Conseiller ou une Conseillère du CPAS qui souhaite s'exprimer ce soir? S'il n'y en a pas, je vais passer la parole alors à mes collègues du Conseil communal. Qui souhaite s'exprimer au niveau du Conseil communal?

Monsieur Bruyère, je vous en prie.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Bonjour tout le monde.

Comme tout le monde évidemment, je ne peux pas commencer mon intervention sans féliciter, tirer mon chapeau et envoyer un profond respect pour les travailleurs, que ce soit de la Ville ou du CPAS, pour tout leur travail. Cela me parle particulièrement comme travailleur, moi aussi, du service public. Ce sont des gens qui sont payés avec les impôts de la collectivité et qui, en retour, fournissent un service au peuple, des gens qui sont là pour servir les gens. C'est extrêmement important dans une démocratie. Donc respect à leur travail parce que je vois bien dans mon job – et à mon avis, c'est pareil pour eux – ils ne comptent pas leurs heures, ils sont là pour les gens, ils font leur job à 200% avec leurs tripes, ils ne sont pas là pour l'argent et ils sont plutôt là pour une vision de société, une société où il y a moins d'injustice, moins d'inégalité, un droit au travail, droit au logement. Donc vraiment: profond respect à toutes celles et tous ceux qui travaillent à la Ville et au CPAS dans ces secteurs là et pas que.

J'avais plusieurs questions, certaines liées au document que l'on a reçu, une liée à un débat qui a eu lieu récemment avec vous, Monsieur Noël, je pense avec l'équipe des Conseillers du CPAS.

Je vais commencer par cette question-là, liée au Plan hiver qui doit commencer, de mémoire, autour du 1^{er} novembre donc dans un petit mois maintenant.

J'ai cru comprendre qu'il manquait une partie du budget qui est entre 50.000 € et 150.000 € de trou pour que le Plan hiver soit vraiment efficace à 100%, d'après votre volonté.

Le Plan hiver est vraiment fondamental pour permettre que tout le monde puisse dormir correctement, à minima et être nourri cet hiver à Namur, pour éviter des drames humains.

Je voulais savoir: il y a eu une fourchette entre 50.000 € et 150.000 € de trou, est-ce qu'il y a un chiffre un peu plus précis maintenant?

Quel est le risque, la conséquence s'il y a effectivement ce trou-là dans votre budget pour le Plan hiver? Est-ce que cela veut dire qu'une partie des projets que vous voudriez mettre en place ne le seront pas? Quel est le risque pour les personnes précarisées?

Une 2^{ème} question liée au document cette fois-ci: page 34, vous citez que toute une série de personnes ont été prises en charge dans le cadre du projet "Pension de famille". Combien d'entre elles ont effectivement retrouvé un logement après?

Page suivante: vous expliquez qu'il y a une différence de chiffres entre les personnes. On a aidé moins de personnes maintenant, page 35, pour retrouver un logement mais vous expliquez, dans le même document, que c'est lié au fait que l'an passé il y avait surtout un chiffre particulièrement important dû à la crise ukrainienne, où des gens ont été logés en urgence. Mais si on enlève les citoyens ukrainiens, est-ce qu'il y a entre 2022 et 2023 une augmentation du nombre de gens aidés? Ce qui est donc un chiffre qui contribue encore à expliquer qu'il y a un problème de droit au logement dans cette ville.

Page 37, on explique que le projet de collecte de données, lié à la lutte contre le sans-abrisme, a été mis en suspens parce que la chargée de projet est partie. Est-ce que l'on a retrouvé quelqu'un? Pourquoi n'a-t-on trouvé personne? Est-ce que cette personne est partie pour des raisons liées à un cadre de travail problématique ou pas?

Page 41, on parle des repas scolaires et de la cuisine centrale du CPAS. C'est vraiment très positif que la cuisine centrale nourrisse nos petits bouts dans les écoles communales. J'ai eu une fois une discussion informelle avec un travailleur lié au secteur, qui me disait craindre une externalisation du service, que finalement le CPAS ne fournirait plus ces repas-là, que ce serait plutôt du privé. Est-ce que vous avez une réponse par rapport à cela?

D'après les chiffres du cabinet de Madame Halut, cela coûterait entre 650.000 et 750.000 €, la gratuité complète des repas scolaires dans nos écoles communales. Maintenant, le repas fourni par la cuisine du CPAS à nos petits bouts est payant, on paie la soupe, on paie les repas. Certaines personnes qui ont des revenus inférieurs à la moyenne paient aussi mais un peu moins, avec des tarifs réduits. Bref, notre vision est plutôt que cela doit être un droit démocratique, que les gens paient suffisamment d'impôts et qu'il faudrait que nos petits bouts

puissent avoir à manger gratuitement. Cela coûterait entre 650.000 et 750.000 €. Il y a plein d'autres dépenses équivalentes ou supérieures (le téléphérique, les minibus du piétonnier qui coûtent autant voire plus) donc manifestement on fait des choix.

Quel est votre avis sur cette possible gratuité? Est-ce que l'on ne devrait pas plutôt mettre l'argent là-dedans?

Page 48, on évoque la question de la distribution et de la gestion de l'énergie en ville. C'est vraiment fondamental dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et pour que les factures ne soient pas trop chères pour les ménages. Certaines grandes villes allemandes ont développé des entreprises publiques de gestion et de distribution de l'énergie pour capter l'énergie émise à la fois par les bâtiments publics mais aussi les entreprises privées, qui en fait produisent trop et rejettent de l'énergie qui n'est pas réutilisée.

Est-ce que votre projet page 48 serait une étape pour créer cette entreprise publique communale qui aurait comme job d'être plus efficace à ce niveau-là et de redistribuer ensuite l'énergie qui est pour le moment gaspillée aux ménages.

Autre question sur l'abri de nuit qui est lié au dossier du jour. J'ai cru comprendre que l'on misait beaucoup sur une promesse de Thomas&Piron ou plutôt la possibilité que Thomas&Piron, à Jambes, fournisse un abri de nuit à partir de 2027, qui serait je pense la date finale des travaux.

Est-ce qu'il y a un accord écrit ou quelque chose où Thomas&Piron s'engage à ce que l'espace qui, à l'heure actuelle, est un abri le reste ou pas?

S'il n'y a pas d'accord, est-ce que vous avez une piste alternative ou est-ce que l'on est en train de préparer doucement le fait qu'il y ait un abri de nuit en moins alors qu'il y a une réelle demande?

Qu'en est-il de la construction d'un abri de jour? J'ai compris que c'était aussi lié à un problème budgétaire, que l'on n'a pas les moyens maintenant de se permettre de construire et d'encadrer un abri de jour. Or, beaucoup de retours de citoyens nous disent que le sentiment d'insécurité à Namur est aussi lié au fait qu'il y a plein de gens qui sont perdus, dans la grande précarité, qui zonent à Namur. Le fait d'avoir un abri de jour, donc un espace qui leur est dédié (comme c'est le cas dans d'autres villes wallonnes) serait une piste.

Cela coûterait combien? Pourquoi ne met-on pas l'argent là-dedans? Encore le même débat, pourquoi est-ce qu'on le met dans le téléphérique ou autre?

On estime que c'est lié, peut-être que vous pensez le contraire. Cela m'intéresserait d'avoir votre avis.

Le coût à l'achat, pour les familles qui essaient d'acheter à Namur, au mètre carré est de 2.700 € en moyenne, d'après Immoweb. On est déjà 200 € au-dessus de ce qui se fait dans des provinces déjà très chères à l'achat, comme le Brabant wallon. Namur ville est déjà 200 € au-dessus. Les projets de Thomas&Piron, de Besix et toutes les multinationales qui font des logements de luxe sont – j'ai été vérifié – des logements à la vente qui sont vendus entre 4.000 et 5.000 € le mètre carré, donc quasiment fois 2. Je ne les ai pas tous notés mais je pourrais vous en citer des dizaines, entre La Canopée, Novia, les Casernes, Belgrade, Jambes, Salzinnes. On construit beaucoup de logements de luxe dans plein de quartiers de Namur.

Quel est votre avis sur le risque ou pas d'augmenter les loyers en général et donc le coût à l'achat? Et donc le lien avec le fait que Namur risque de se "bruxelliser", c'est-à-dire de devenir impayable et que les gens qui sont déjà en difficulté de logement vont finir par quitter Namur ou tomber dans la précarité, le sans-abrisme ou le mal logement.

Une dernière question mais ce n'est pas pour vous parce que vous n'êtes pas en majorité au Fédéral ou à la Région mais c'est plutôt une question pour les Engagés et les libéraux. Le plan de chasse aux chômeurs, c'est lié au débat actuel des questions sociales de la Ville de Namur, on va se le prendre en plein dans la tronche. Le plan du Gouvernement fédéral de chasser les chômeurs va avoir un impact sur les communes parce que la statistique c'est que les gens que l'on chasse du chômage, après, vont au CPAS. Le CPAS c'est, pour une partie, payé avec les deniers de la Ville.

D'après les données de la FGTB, cela va coûter entre 600.000 et 700.000 € chaque année à la Ville de devoir fournir des revenus d'intégration sociale à entre 1.500 et 2.000 personnes en plus sur la commune de Namur.

Est-ce que vous avez des chiffres? Est-ce qu'en pondant ce genre de trucs au niveau fédéral ou régional vous avez pensé à combien cela coûterait effectivement à la commune de Namur (puisque l'on a des chiffres FGTB, quels sont les chiffres de la commune)? Si effectivement, cela va créer un trou de 600.000 € par an à la Ville, où est-ce que vous allez aller chercher l'argent? Est-ce que l'on va encore supprimer des services? Est-ce qu'il y a des emplois qui vont disparaître ou plutôt des emplois qui ne seront pas remplacés (des gens vont partir à la retraite et ils ne seront pas remplacés)? Est-ce que l'on va encore continuer à bloquer les salaires? Est-ce que l'on va augmenter les repas scolaires comme cela a été le cas il y a 2 ans? On n'a déjà pas beaucoup de commissariats, les maisons de jeunes n'ont déjà pas assez de subsides, les crèches non plus.

Est-ce qu'il y a des services publics communaux, dans l'enseignement, dans les maisons de repos, dans les crèches, qui vont coûter plus chers ou dont les services vont être rabotés? L'argent cela ne pousse pas sur les arbres. Ces 600.000 €, il va falloir aller les chercher quelque part. Est-ce que vous avez un avis sur l'endroit où vous allez aller les chercher dans quelques années, en augmentant la taxe poubelle ou en faisant ceci ou cela?

En tout cas, on estime nous que ce serait hypocrite de ne pas donner de chiffres maintenant pour essayer que les gens ne prennent pas cela en compte pour le 13 octobre (le 13 octobre, on vote) et les gens ont le droit de savoir avant de voter si vous allez les gruger en augmentant toute une série de taxes ou en cassant une partie des services publics.

Je tire mon chapeau aujourd'hui aux travailleurs de la Zone NAGE qui sont ici aussi pour défendre leurs conditions de travail. Ils ont bien raison de se battre face à des autorités qui trop souvent n'écourent pas les travailleurs.

Voilà, c'était mes questions et merci d'avance pour vos réponses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Madame la Présidente, merci.

"Ne vous demandez pas ce que vous voulez faire ensemble, demandez-vous plutôt ce que vous pouvez ne pas faire ensemble" c'est en tout cas l'extrait du vade-mecum du SPW quant aux synergies commune-CPAS. Revenons donc un peu aux synergies dont question puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

La commune et le CPAS partagent le même territoire, servent la même population en conjuguant leurs efforts, leurs ressources, pour répondre aux besoins des citoyens. Loin d'être en concurrence, ces 2 entités doivent être complémentaires, chacune disposant de compétences spécifiques définies, on le sait, par la loi, orientées vers l'intérêt général. Les décrets incitant les synergies visent à renforcer la gouvernance locale, en optimisant les ressources afin d'améliorer la qualité des services publics.

On a pu le voir: depuis ces 6 derniers exercices où nous avons un modèle qui nous est présenté, un modèle de rapport dont on sait qu'il a fortement évolué depuis ces 6 dernières années. On se souviendra de la page recto-verso que l'on avait au tout début de la législature et la fin de la 2^{ème}. Donc à travers ce rapport, on peut mesurer le fruit du travail collaboratif des administrations, des comités de direction de la Ville et du CPAS.

Ce rapport met en lumière le travail accompli non seulement en matière de synergies, telles que définies par le Code de la Démocratie locale et la Loi organique, mais aussi sur les collaborations qui sont souvent oubliées et qui ne sont en effet pas relevées systématiquement dans les tableaux des synergies.

Je pense qu'il est important, lors de cette dernière réunion avant les élections, de saluer le

travail – oserais-je dire engagé – de nos administrations tout en ne les responsabilisant pas sur l'ensemble de ce travail puisqu'ils suivent la feuille de route qui est donnée par la majorité. Je pense que c'est important de le souligner. On souligne la compétence, le sérieux et surtout le dévouement de nos équipes et sans doute celles et ceux qui sont concernés plus par le travail de première ligne social, tel qu'il est visible dans cette face visible de l'iceberg.

On remerciera donc les explications qui nous ont été fournies lors de la Commission conjointe, qui a eu lieu la semaine dernière, de manière beaucoup plus étoffée que ce que l'on ne pourrait le faire aujourd'hui.

Quelques réflexions, si vous le voulez bien Madame la Présidente, sur le document en lui-même.

Tout d'abord, sur les articles 60. Dans le rapport des synergies, la mise à disposition de la Ville de personnel sous contrat article 60 est l'un des premiers points qui est mentionné. Je n'ai pas les mêmes chiffres que ceux que mon collègue citait tout à l'heure. J'ai 45 personnes, c'est en tout cas ce qui est écrit dans le rapport, qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale et ont ainsi été mis à disposition de la Ville au cours de l'année 2023.

Pour rappel, ce dispositif est une aide sociale visant la mise à l'emploi, comme l'écrit d'ailleurs le rapport des synergies. L'article 60 permet à la personne émergeant au CPAS de se réinsérer dans le monde du travail durant une année, afin d'augmenter ses perspectives de travail futur. Je dis bien une année. L'article 60 n'est pas limité à la Ville et de nombreuses personnes, qui sont au CPAS, en bénéficient pour travailler dans plusieurs organismes, associations, structures, nos écoles ou la Ressourcerie Namuroise pour ne citer qu'elle. On a en effet pu avoir les explications détaillées sur les structures dans lesquelles ils œuvrent.

Selon le bilan de gestion 2023 du CPAS, il y a ainsi eu 219 mises à l'emploi via l'article 60 et depuis 2019, ce sont 1.200 mises à l'emploi qui ont été réalisées via ce dispositif.

En tant que groupe politique, le Parti socialiste valorisant le travail comme vecteur d'émancipation, nous soutenons ce dispositif et les synergies avec la Ville à ce titre.

Cependant, cet outil n'est efficace que s'il permet un retour pérenne de la personne vers l'emploi et doit donc être évalué sous cet angle.

Pouvez-vous nous dire combien de personnes sont mises à disposition de la Ville sous contrat article 60 ont été engagées par la Ville au terme de leur contrat article 60?

De la même manière, pourriez-vous nous donner une indication des suites données aux mises à disposition via ce contrat article 60 pour les autres employeurs de la ville, étant donné que c'est vraiment un levier important pour nous?

Sur le volet accueil extrascolaire, il y a d'abord aussi pour nous ce lien avec l'article 60 puisque beaucoup d'articles 60 sont engagés dans le cadre de cet accueil extrascolaire. On sait que le processus de formation est un processus qualitatif qui s'implique et se mesure dans la durée.

La question est de savoir: est-ce que les dispositions prises actuellement, essentiellement avec les articles 60, sont vraiment un levier pertinent et de qualité pour garantir le service que nous voulons en extrascolaire?

Quels sont les outils d'accompagnement mis en place pour soutenir ce secteur essentiel?

On apprend que les engagements sont des engagements 1^{er} septembre-1^{er} janvier, qu'en est-il des personnes qui sont en maladie? Est-ce que cela nous permet d'accueillir dignement l'extrascolaire et nos enfants? Est-ce qu'une réflexion est mise en place pour faire en sorte que cet accueil soit hautement revu dans son impact?

Sur le volet "l'Outil", lors du dernier rapport, on pouvait voir combien l'Outil pouvait être un élément essentiel dans l'application des petits travaux qui étaient mis en place dans les écoles ou bien dans d'autres structures. Depuis la disparition de ce dispositif, est-ce qu'une analyse a été faite en matière de coûts-bénéfices pour la Ville et/ou le CPAS? Quels sont les enseignements tirés de cette suppression de l'Outils en question? Il s'agissait d'un service adossé au CPAS. Quelles sont les réflexions qui ont été entamées concernant l'impact négatif de la suppression de l'Outil?

Sur l'élément pauvreté infantile, nous pouvons aussi nous interroger sur le rôle du CPAS dans la lutte contre la pauvreté infantile alors que les bénéficiaires eux-mêmes expriment leurs besoins au niveau du CPAS. Les résultats de ce rapport semblent être un peu un simple copié-collé de celui de 2022. On peut s'interroger, au vu de la dimension sociale et surtout du caractère urgent de la situation. On peut regretter le manque d'initiative audacieuse dans ce domaine, malgré l'ambition affichée par la Ville de se positionner pionnière en la matière.

Sur la Maison de l'Habitat, le constat peut être identique également. On a pu l'entendre lors de notre Commission, elle démontre aujourd'hui un besoin réel mais a du mal, beaucoup de mal à répondre à ce besoin, au vu du nombre de personnes qui fréquentent cette Maison de l'Habitat. Que comptez-vous faire pour mettre en place des réponses aux demandes et aux personnes qui poussent la porte de cette Maison de l'Habitat? Quelles sont les réorientations qui sont menées?

Enfin, en matière de transfert du DUS et de l'abri de nuit, un mot puisque vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président du CPAS, "beaucoup appelaient de leurs vœux", oui beaucoup dont le Parti socialiste l'appelait également. Je pense que c'était, en matière de synergie, l'exemple même s'il le fallait de montrer que la dimension sociale pouvait justement avoir des transferts qui étaient des transferts d'urgence mais aussi des transferts d'efficacité en matière de services.

Nous avons déjà beaucoup discuté de ces transferts, constaté que les initiatives prises – même tardives fussent-elles puisque l'on est arrivé seulement l'année passée en fin de législature, à ce transfert – même si cela a pris du temps, doivent être soulignées.

Un élément quand même qui égratigne ce transfert, c'est le dispositif Housing First. Ce dispositif pourtant présenté comme une des mesures phare dans notre lutte contre le sans-abrisme, cette charte que nous avons chacun signée. Pour mémoire, dans la charte pour la fin du sans-abrisme, il était mentionné que plusieurs stratégies contribuent à réduire le sans-abrisme, comme le logement et l'accompagnement social du public vivant en rue et donc le Housing First pour rappel et pour mémoire.

Alors que vous le décrivez comme une solution efficace, un seul logement a été mis à disposition depuis des années, ce qui est très loin d'être suffisant. C'est un exemple flagrant d'une synergie qui m'apparaît manquée, entre la Régie foncière et ce dispositif du CPAS. Une réflexion approfondie est nécessaire pour mieux adapter encore cette politique aux réalités de terrain et de manière plus large à la question du logement et aux manques de moyens qui y sont alloués. Vous savez que l'on n'est pas d'accord sur le sujet.

Un dernier mot aussi que je partagerais comme constat avec mes collègues, c'est l'avenir du CPAS, les inquiétudes et les défis à venir. C'est en effet un état d'esprit qui peut générer des inquiétudes auprès des travailleurs. On sait au niveau de la DPR (Déclaration de Politique Régionale) que ce qui nous est demandé c'est plus de missions sans garantie de moyens supplémentaires. On pense notamment par exemple aux services communautaires encadrés par les CPAS, avec un travail contraint et non rémunéré. On peut se poser la question de savoir si l'encadrement pourra être assuré puisque cela veut dire qu'il faudrait engager des personnes supplémentaires pour le faire – quand je dis "des personnes", je parle de travailleurs supplémentaires – dans la mesure où (et je pense qu'un de mes collègues l'a dit tout à l'heure) le nombre de dossiers par assistante sociale dépasse déjà le raisonnable. Il faudra pouvoir s'entourer de ressources humaines supplémentaires.

On a aussi évoqué ce qui pourrait nous attendre quant à l'arrêt de l'aide au chômage pour plusieurs centaines de personnes, qui impacterait notre CPAS.

Il faudra être vigilants pour faire en sorte que l'on puisse être aussi à la hauteur pour pouvoir combler ce manque et rester dans des domaines qui permettent d'aider des personnes puisque notre volonté, partagée j'imagine par votre majorité, c'est de faire en sorte que les personnes puissent sortir très vite de l'aide CPAS. Cela veut donc dire qu'il faut que l'on soit efficaces, efficients. La dotation doit être à la hauteur parce que la dotation influe aussi sur le fonctionnement structurel de l'institution, notamment sur le nombre de personnes que nous pouvons engager, je l'ai dit, de manière indéterminée pour suivre les dossiers.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, ce que je

voulais partager avec vous.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Madame Klein, je vous en prie.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège, du Conseil communal et du CPAS,

Au nom du groupe Les Engagés, je souhaiterais d'abord remercier chaleureusement le Collège, l'Echevin et Président du CPAS, les services de la Cohésion sociale, du CPAS mais aussi une bonne partie de l'administration communale pour le travail effectué et que l'on peut lire, mesurer dans ce rapport des synergies et collaborations.

D'année en année, on peut ainsi relever – comme vous l'avez souligné Monsieur Noël – que l'ensemble des équipes ont appris et même réussi à travailler de concert, que les complémentarités ont fait place à des risques de doublons, de malentendus voire de concurrence, dans le plus grand intérêt des bénéficiaires.

Vous l'avez dit aussi: le choix de confier les compétences de la Cohésion sociale et du CPAS à un seul membre du Collège, s'est sans doute révélé pertinent pour développer ces synergies.

Le renforcement relève aussi d'une culture des synergies et collaborations au sein même des services, qui semble s'être développée avec succès au fil du temps.

Au-delà de cette remarque quelque peu générale, j'aimerais épingler l'un ou l'autre points.

On a déjà beaucoup évoqué ici la succession des crises, le Covid, la guerre en Ukraine auxquelles les services ont dû faire face.

Je ne vais pas répéter les différents points, je ne vais pas évoquer non plus pour ma part les autres niveaux de pouvoirs et les thématiques qui doivent être discutées, notamment au Fédéral mais j'ai conscience que la Ville restera au rendez-vous de la solidarité, comme elle l'a été les législatures passées. Les Engagés continueront en tout cas à se battre en ce sens.

Pour en revenir à des points particuliers, plusieurs de mes collègues ont évoqué les cantines scolaires, des cantines scolaires saines, c'est aussi une demande du Cdh déjà sous l'ancienne législature. Comme d'autres de mes collègues, Les Engagés se réjouissent de la politique de remise au travail des bénéficiaires du RIS, via l'article 60, tant l'emploi permet de retrouver une confiance et une dignité qui sont parfois perdues.

On a aussi beaucoup parlé, au cours de cette législature et de la Commission, à nouveau de l'abri de nuit qui est actuellement fort sollicité et qui connaît – il faut bien le reconnaître – des épisodes de violence.

Nous avons aussi été très intéressés par le retour qui a été effectué du voyage au Canada, dont on a parlé en Commission cette fois-ci et aussi la fois précédente, avec des idées nouvelles, notamment en matière d'accueil des personnes sans domicile.

Le groupe des Engagés se réjouit du projet de création d'un abri de nuit spécifique pour les femmes, qui souvent ont peur (mais elles ne sont pas les seules, comme toute personne vulnérable) de se rendre à l'abri de nuit. Nous espérons évidemment que cet accueil pour femmes sera réalisé dans les meilleurs délais.

Pour des questions d'intimité et de sérénité, nous apprécions également que le futur abri de nuit (puisque'il est en projet lui aussi) comportera essentiellement des chambres individuelles, si j'ai bien compris, avec seulement quelques chambres collectives pour faire face à des personnes qui le souhaitent.

Je me demande toutefois si, comme au Canada comme vous l'avez expliqué, il ne serait pas intéressant de quand même continuer à étudier cette possibilité d'avoir plusieurs abris de nuit de plus petites capacités. A l'origine, vous aviez évoqué plutôt 2 abris et en plus, l'abri pour les

femmes mais ce projet semble abandonné. Je pense que des infrastructures plus petites me semblent aller dans le sens d'une réduction des tensions qui pèsent lourdement, aussi bien sur les bénéficiaires que sur le personnel qui reste difficile à recruter.

Voilà, si vous pouviez avoir une réponse peut-être sur la possibilité ou non de continuer quand même – et je suis bien consciente des difficultés – à réfléchir à plusieurs petits abris de nuit, parce que je ne crois pas que ce soit le fait de proposer un abri de nuit en plus pour les femmes qui va permettre de réduire la taille de l'abri de nuit tel qu'il fonctionne actuellement.

Merci pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Klein.

Madame Grandchamps.

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:

Bonjour à toutes et tous.

Beaucoup de choses ont déjà été dites et je ne vais évidemment pas les répéter.

On a eu droit à une législature complètement exceptionnelle. Les synergies se sont clairement décuplées durant la gestion des crises. Tout d'abord évidemment le Covid, on se rappelle la gestion de l'accueil des plus défavorisés qui était vraiment une collaboration entre le CPAS et la Ville, de même que l'ouverture de lieu pour les personnes victimes de violences familiales mais aussi des solutions innovantes, à l'initiative du Président Philippe Noël, comme la création de masse de vêtements de travail, la mobilisation des citoyens. C'était vraiment une dynamique très importante et porteuse.

La question après de la crise de l'Ukraine où là aussi, il a fallu gérer l'accueil des Ukrainiens mais aussi gérer l'afflux de solidarité et de propositions de logements. Cela n'a pas été simple et c'était vraiment une collaboration aussi extrêmement serrée entre la Ville et le CPAS.

Nous souhaitons deuxièmement épingler le projet de cuisine centralisée, qui est un projet de longue date, initié d'ailleurs par Philippe Defeyt, mené à bien par Philippe Noël et toute l'équipe du CPAS. Cela a permis aux écoles communales d'avoir des repas équilibrés, qui viennent d'ailleurs d'avoir deux Radis dans l'échelle de la durabilité, on peut s'en féliciter.

Tous ces projets et tous les autres, ce sont ajoutés au travail colossal réalisé par les services du CPAS et de la Cohésion sociale. Tout cela a été possible grâce au soutien et à la motivation de tous les agents. Comme tout le monde, on s'associe et on les remercie chaleureusement.

Pour terminer, nous souhaitons chaleureusement remercier les Conseillers et Conseillères du CPAS qui font un travail remarquable, formidable et de l'ombre. Ils ont des réunions à n'en plus finir, ils sont là pour éplucher les dossiers de bout en bout pour vraiment prendre les meilleures décisions possibles. Merci beaucoup à vous toutes et tous.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Grandchamps.

Monsieur Lemoine, je vous en prie.

M. J. Lemoine, Conseiller communal Les Engagés:

Merci Madame la Présidente.

Je serai succinct parce que je sais, pour avoir été à votre place, que quand un Conseiller de la majorité intervient, cela peut paraître rapidement assez long.

Je souhaitais intervenir parce que je pense que notre CPAS et les synergies avec notre Ville, assument un rôle évidemment essentiel. Dans ce rôle, notre devoir est d'agir certes avec solidarité mais aussi avec responsabilité et sagesse.

Solidarité, vous l'avez dit dans toutes vos interventions, c'était une législature exceptionnelle face à des crises, des enjeux et des batailles qui étaient sans précédent. Je ne répèterai pas que cela vous a fort impactés. Notre Ville et ses finances aussi puisque nous savons qu'une partie conséquente du budget, liée au fonctionnement et aux missions de notre CPAS, pèse

sur les finances de notre commune.

On doit se rendre à l'évidence aussi: ces événements ont fait basculer un public qui s'en sortait péniblement vers la grande précarité. Nous avons tenu le coup non sans mal.

Contrairement aux idées parfois reçues, le public du CPAS varie fortement. Il va du sans-abri, de l'étudiant qui souhaite grandir par le savoir et améliorer sa condition, au commerçant qui n'est plus parvenu à joindre les deux fils, à la maman solo qui n'a d'autre choix que de devoir difficilement pousser les portes du CPAS et se rendre vers nos services pour assurer une vie digne à ses enfants ou encore aux retraités qui, une fois qu'ils ont payé leur loyer et que leur pension a été dépensée dans des soins, ne savent plus se nourrir ou se chauffer. Bref, celles et ceux qui font tout mais n'y arrivent pas et que nous avons la responsabilité ou tout simplement le devoir d'épauler.

En faisant cela, nous assumons l'équilibre et donc la paix sociale. Je pense que les augmentations annuelles successives de la dotation à notre CPAS par notre commune témoignent de l'importance que la Ville accorde à cette obligation morale, à cette obligation tout court.

Agir pour la solidarité, cependant et c'est là que je veux en venir, ne va jamais sans responsabilité. Trop de fois au cours de ces derniers mois, j'ai entendu qu'agir avec responsabilité, revenait finalement à vouloir mettre fin à ces mécanismes de solidarité.

Je pense que c'est tout l'inverse. Une gestion responsable permet de préserver, sur le long terme, ce lien essentiel. Agir avec responsabilité, Monsieur Bruyère, c'est assumer que bénéficier de cette solidarité n'est pas un droit à vie, sans limite et qu'il comporte aussi des obligations. Que le bornage de ce droit va de pair avec des mesures qui l'accompagnent. Je parle, vous l'aurez compris, de la volonté de limiter le droit de chômage à 2 ans. Ce qui, soyons clairs, devra s'accompagner de dispositifs et de mesures spécifiques pour ne pas simplement transférer ce public vers nos CPAS et donc nos communes qui seraient, à la vue de nos finances, bien incapables de totalement l'assumer. Chacun ici en est conscient, je pense.

Agir avec responsabilité, c'est accentuer la réinsertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle en mettant l'accent sur des outils que nous maîtrisons et qu'il nous faut développer, qu'il s'agisse du dispositif Housing First, de l'usage et de la mise à disposition de l'article 60 ou en accentuant des mécanismes de formation.

Ce n'est pas ancrer des jeunes ou des moins jeunes dans des mécanismes d'assistance mais s'aligner à nos voisins européens et les rediriger vers des métiers d'avenir et de qualité.

Agir avec responsabilité, c'est aussi regarder nos finances publiques, constater qu'elles sont exsangues, à tous les niveaux et qu'il ne faut pas se le cacher; c'est réformer plutôt que de stagner. Agir main dans la main avec le CPAS de notre région, comme le fait cette ville, et déployer tous les efforts pour ne laisser personne ou tenter de ne laisser personne au bord du chemin. C'est se battre pour accentuer les mécanismes d'urgence sociale mais faire que le centre de la mission de notre CPAS reste le filet de sécurité, plutôt un trampoline qui permet de se réinsérer.

Le rôle de nos dirigeants n'est pas simplement de penser à demain mais de permettre à ma génération et à la suivante de bénéficier aussi de ces mécanismes. C'est aussi rectifier le tir quand les projets de notre Ville ne rencontrent pas les objectifs attendus car nous ne pouvons pas nous permettre, à la vue des enjeux sociétaux et sociaux, d'être bornés ou de gaspiller.

Ce n'est pas laisser aux autres s'arroger le monopole du cœur mais plutôt parvenir à faire rimer ce cœur avec la raison, l'un ne va pas sans l'autre, et c'est la raison qui doit contribuer à nous guider. Il est dans l'intérêt de notre CPAS de ne jamais l'oublier. Les synergies entre nos 2 institutions, nous le constatons, ne font que s'accroître d'année en année. Je le vois dans ce rapport et je m'en réjouis car c'est ici le dernier ingrédient d'une action sociale raisonnée, toujours accentuer son efficacité dans une relation de proximité.

Merci pour votre écoute et votre patience.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Lemoine.

Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Oui, très rapidement.

Vous savez que c'est une période propice à se balader un peu dans les quartiers. On le fait toujours, on est toujours sur le terrain mais à l'heure actuelle peut-être un peu plus que traditionnellement et en se rendant dans les quartiers de logements sociaux, on se rend compte qu'il y a beaucoup de questions pour lesquelles il semble y avoir un renvoi de balle de "qui est responsable pour quoi", pour l'entretien d'un terrain, pour l'entretien d'un talus, pour la pelouse d'une plaine de jeux, pour le sport, pour ci, pour là, bref il y a tellement d'acteurs finalement autour de ces logements que les choses ne sont pas très claires. Il y a les locataires qui doivent remonter les difficultés, il y a une procédure mais je voudrais profiter ici de ce bilan des synergies pour voir s'il n'y a pas moyen encore d'améliorer les choses.

Je pense à un exemple en particulier: les déchets. Normalement, il faut déposer tel jour, les déchets de tel type. Evidemment, dans ce type de quartiers, tout le monde se débarrasse rapidement de ses déchets, c'est en-dehors de l'appartement parce que l'appartement est trop petit, et donc on voit des monticules de sacs à l'extérieur. Ce n'est évidemment pas très sain, on voit les rats arriver. Il y a une opération de dératisation qui est promise, pas de souci, ce n'est pas cela que je veux aborder. Mais je me dis que finalement, dans ce type de quartiers, soit il faudrait mettre des containers à disposition pour éviter cet amoncellement de poubelles, soit réfléchir à y poser des containers enterrés, comme on l'a fait à d'autres endroits.

Ma question, dans le cadre des synergies, c'est peut-être une question en amont: comment intègre-t-on finalement la réflexion dans des quartiers particuliers, ici je pense aux sociétés de logements parce que c'est assez typique, par rapport à une politique plus globale de la Ville qui est la gestion des déchets?

Ces quartiers connaissent des difficultés particulières, liées au type d'habitat et au type de personnes qui sont dans les logements et qui parfois ne savent même pas lire ce qui est écrit sur l'écriteau, il faut quand même bien se rendre compte aussi des difficultés.

Ma question c'est: comment est-ce que l'on peut encore encourager les synergies en amont de tous ces types de projets, pour essayer d'améliorer le sort et la qualité de vie dans nos quartiers et je pense notamment aux personnes les plus défavorisées?

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Tillieux.

Si plus personne, au sein des Conseillers et Conseillères, ne souhaite la parole, je souhaiterais interrompre provisoirement ce débat parce que le Procureur du Roi a des contraintes de timing. Nous reprendrions le débat par la suite, si vous êtes d'accord, mais cela lui permettrait de venir directement exposer le point 3, à savoir sa politique en matière de violences conjugales, vous pourriez poser vos questions, il y répondra et nous pourrions reprendre après sereinement le cours de nos débats.

Je suppose que tout le monde peut comprendre les obligations auxquelles il doit faire face.

Je vous remercie.

→ Le point 3 de l'ordre du jour est abordé.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous propose donc maintenant de revenir au premier point que nous avons abordé ce soir, à savoir le rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS.

J'espère que Monsieur Noël a toujours en tête toutes les questions qui lui ont été adressées puisque c'est à lui maintenant à qui je donne la parole.

Je vous en prie.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame la Présidente.

Je ne promets pas d'être complet dans mes réponses mais je fais le maximum sur base des notes que j'ai prises également.

Monsieur Pierrard,

Vous questionniez par rapport aux personnes sous contrat article 60, les mises à disposition de la Ville et il y a une question à peu près similaire aussi au niveau de l'expression de Monsieur Martin.

Le rapport des synergies indique bien 45 nouveaux contrats sur l'année 2023 sachant qu'il y a des personnes qui sont à cheval sur 2 années. Cela correspond à 82 personnes au total sur l'année.

A ce stade-ci et même si vous m'aviez déjà posé la question, je n'ai pas réussi à croiser les chiffres pour savoir le nombre de contrat qui, in fine, ont permis de pérenniser les situations des personnes au sein de la Ville. C'est un travail que je dois encore réaliser. A ce stade-ci, je m'en excuse mais je ne sais pas vous répondre.

De la même manière vous évoquez, Monsieur Pierrard, la fréquentation de l'abri de nuit avec une diversité de population, de plus en plus grande et vous me questionnez sur le nombre de personnes qui fréquenteraient l'abri de nuit et qui auraient un travail. Là non plus, sincèrement, je ne sais pas vous répondre. Si c'était le cas, ce serait certainement une minorité mais à ce stade-ci, sans pouvoir directement questionner le service, je ne sais pas vous répondre immédiatement. Je n'ai pas de problème à vous le transmettre dès l'instant où j'aurai cette information.

Vous évoquez l'accessibilité au logement et la norme des 10% de logements à vocation ou à gestion publique et vous faites le lien avec les charges d'urbanisme. C'est effectif déjà sur Namur. Nous avons priorisé les charges d'urbanisme sur le logement, pour tout projet ayant a minima 10 unités de logements créés. Pourquoi pas plus bas? Parce que dans toutes les situations qui sont plus individuelles où les personnes qui développent un projet dans une maison pour pouvoir faire 1 ou 2 logements, on pense que les charges d'urbanisme sont disproportionnées par rapport à la taille du projet.

Nous avons donc orienté les charges d'urbanisme de manière prioritaire pour tout projet contenant 10 logements ou plus. Cela a porté ses fruits puisqu'en termes de captation de logements, donc s'intégrer dans la dynamique privée pour pouvoir y capter une partie du logement public, c'est entre 80 et 95 logements qui ont été captés et confiés à l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

Vous posez la question de la fermeture de l'EFT l'Outil. C'est une question qui a été aussi abordée par Monsieur Martin.

La fermeture vient d'un constat d'un manque de fréquentation et donc du questionnement sur la pertinence sociale d'un dispositif qui requiert beaucoup de moyens qui sont mis à disposition et financés en grande partie par la Région wallonne. Donc la question est venue naturellement des services eux-mêmes, en disant: "Comment pouvons-nous accepter qu'un dispositif tel que l'Outil, en tout cas sous cette forme-là, finalement n'attire pas? Est-ce que c'est la bonne formule?". Pour rappel, l'EFT l'Outil, c'est une formation qui était avec des visées sur le domaine du bâtiment mais qui n'avait pas pour vocation à être qualifiante. C'est probablement une des raisons pour laquelle l'attractivité était moindre.

S'en est suivi 2 conséquences par rapport à cela:

- 1. 100% des travailleurs ont été replacés soit au CPAS, soit à la Ville. Cette fermeture n'a été accompagnée d'aucun licenciement.*
- 2. En concertation avec le secteur, l'ensemble des heures de formation qui étaient dédiées à l'EFT ont été reportées sur des secteurs d'EFT également du territoire namurois mais qui rencontraient une plus grande attractivité.*

Je pense qu'il est important de le préciser: les heures comptabilisées qui étaient disponibles au sein de l'EFT l'Outil ont été intégralement – avec le soutien de certaines personnes ici présentes dans l'assemblée d'ailleurs – redirigées localement sur Namur mais dans des secteurs qui étaient plus porteurs de ce point de vue-là.

Je pense que l'on peut se dire que, même si la fin a été un crève-cœur pour le CPAS, on a mis en œuvre les choses pour que tout se mette en œuvre convenablement.

Avec cela je pense, Monsieur Pierrard, avoir répondu globalement à vos questions.

Monsieur Bruyère,

Je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questions.

Concernant le Plan hiver: il est effectif du 1^{er} novembre au 31 mars et Madame la Présidente du RSUN n'hésitera pas à me compléter au besoin. Le budget qui est confié au RSUN dans le cadre du Plan hiver (parce que c'est le RSUN qui est l'acteur exclusif pour cela) fait l'objet d'une dynamique en plusieurs phases. Les partenaires rentrent des projets, il y a un comité de pilotage qui arbitre ces projets et qui fait une proposition à l'organe décisionnel, qui est le Conseil d'administration.

Il y a eu 235.000 € de demandes spécifiques pour ce Plan hiver, qui fait un travail dit "à la hache" par le comité de pilotage, a ramené les besoins – des besoins qui sont considérés comme primaires – à concurrence de 139.000 €. Cela, c'est le travail d'analyse qui a été fait et qui est un long travail qui a été fait par le comité de pilotage et les instances internes au RSUN.

Les moyens disponibles au niveau de la Région wallonne sont constitués de 89.000 € et de 24.000 € pour les projets, je vous passe le développement. Ce qui fait que nous avons un delta de l'ordre de 20.000, 25.000 € par rapport à ce qui a été ramené au plus strict minimum dans les demandes.

Le RSUN a d'initiative envoyé une demande au Ministre compétent de crédits spécifiques, de subsides occasionnels pour pouvoir rentrer à minima et rencontrer les projets dits primaires, dans ce Plan hiver.

A ce stade-ci, à ma connaissance, il n'y a ni accusé de réception ni réponse formelle. Le Ministre est le Ministre Coppieters.

Madame Ben Brahim n'hésitera pas à me compléter mais vous ne devez pas avoir d'inquiétude à minima sur le service de l'abri de nuit. C'est effectivement les autres instances qui souhaitent mettre en place les actions spécifiques dans le cadre de l'abri de nuit qui, notamment parce qu'ils sont sous forme associative, n'ont pas les moyens de pouvoir sur fonds propres assumer les missions qui ne seraient pas financées.

Voilà, c'est à ce stade-ci mais, Madame Ben Brahim, n'hésitez pas à prendre le relais. Je pense que j'ai été le plus complet possible sur le sujet.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Merci Monsieur Noël.

En fait nous avons effectivement envoyé une lettre au Ministre Coppieters pour demander ce budget supplémentaire. Nous avons aussi envoyé un rappel en disant que l'on avait encore resserré et que l'on avait encore essayé de répartir pour obtenir un budget le plus proche possible de l'équilibre mais il nous manque toujours effectivement 19.000 à 20.000 € pour arriver à essayer de concilier ce budget qui, jusqu'à présent est un inconciliable.

Voilà. Pour le moment, on est toujours dans l'absolue incapacité de proposer un cahier des charges et un budget qui sont pourtant attendus maintenant incessamment sous peu. Si vous avez des relais à actionner auprès du Ministre Coppieters, ils sont les bienvenus, Monsieur le Bourgmestre.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Je vais donc poursuivre sur les questions que vous avez posées, Monsieur Bruyère.

La Pension de famille: 100% des personnes ont retrouvé un logement et on y a veillé. C'était

notre engagement vis-à-vis des occupants.

En ce qui concerne la crise du logement et l'évolution entre la période "prise en charge" par les Ukrainiens en 2022 et 2023, je ne sais pas vous le dire. Il aurait fallu que je puisse isoler les demandes spécifiques relatives aux personnes d'origine ukrainienne sur 2022 pour pouvoir vous répondre. Donc à ce stade-ci, en direct, je ne sais pas vous apporter la réponse mais je peux voir si nous disposons de ces informations-là.

Vous avez posé la question par rapport aux repas scolaires et au risque d'externalisation: il faut tout de suite couper court à ce genre de fantasmes. C'est justement tout le processus contraire que l'on a mis en place. Nous avons volontairement investi plus d'1,5 million d'euros dans la constitution d'une cuisine centrale pour garder la maîtrise de ce que nous souhaitons. C'est la même chose pour les repas scolaires. Nous avons justement réinternaliser un processus qui jusqu'alors, jusqu'en septembre l'année dernière, était externalisé. Cela a été fait avec succès, tant au niveau des cuisines du CPAS qui ont mis en œuvre le processus qu'au niveau des écoles. Au début de cette prise en charge par le CPAS, nous avions en moyenne 650 repas quotidiens qui étaient commandés lorsque l'on était avec le prestataire externe et nous sommes actuellement à plus de 1.000 quotidiennement. Donc vous voyez que, au contraire, nous avons procédé à un processus d'internalisation et de maîtrise de ce que nous souhaitons mettre en œuvre mais en plus, cela rencontre un grand succès puisque l'on a 50% en plus de demandes par rapport à ce qui était préalablement rencontré au niveau des repas scolaires.

Le coût de la gratuité, je pense que Madame Halut l'a déjà détaillé rapidement. Vous n'avez que recitez des chiffres qui ont été estimés, c'est-à-dire que vous posez la question de savoir combien cela coûterait si nous devons donner la gratuité à l'ensemble des repas scolaires, et je pense que le chiffre qui a été évoqué me semble juste, c'est ce que vous aviez cité. Le CPAS ne travaillera pas gratuitement, je vous le confirme donc il faudra trouver des solutions si d'aventure, cela devait être quelque chose qui devait être mis en œuvre.

Au niveau de la maîtrise de l'énergie et de ce que nous pouvons faire, nous sommes en train de créer, avec la Ville et le CPAS, une communauté d'énergie spécifiquement autour du projet de champs photovoltaïques à Salzinnes. Nous avons aussi cette même réflexion d'une synergie sur cette thématique-là avec le Collège Notre-Dame de la Paix, puisqu'il se situe exactement à côté de notre maison de repos, on livre d'ailleurs les repas scolaires pour les élèves de primaire. On trouve qu'il y a du sens à réfléchir sur cette communauté d'énergie, notamment parce que nos besoins sont complémentaires, nous fonctionnons 24h/24, eux fonctionnent à des horaires de jours, dans lesquels on a peut-être moins de besoins. Donc il y a une réflexion en cours sur le sujet. Le Président du comité de parents du Collège étant particulièrement érudit sur le sujet, cela facilite la discussion possible sur le travail qu'il reste à mener.

Au niveau de l'abri de nuit, vous posez la question de l'échéance. Je vais peut-être rappeler le dispositif. Nous avons entamé, depuis maintenant de nombreux mois, une réflexion pour faire évoluer cet abri de nuit vers ce que l'on appelle un "dispositif intégré", c'est-à-dire que les futurs lieux (parce que l'on parle bien de 2 futurs lieux) rencontreraient en fait une mise en commun, non pas uniquement de lits d'urgence mais aussi de solutions, à la fois sous forme d'accueil de jour (une de vos questions) mais également sous forme de logements à part entière. Au sein d'un même bâtiment, on pourrait schématiquement envisager qu'à côté de l'accueil de nuit, des lits d'urgence, il y ait un accueil de jour et au-dessus des logements, dans une mobilisation des personnes pour se sortir de la situation. Je l'ai dit à plusieurs reprises: notre volonté est que quelqu'un qui fréquente l'abri de nuit ait une capacité de voir évoluer sa situation et pas "simplement y dormir".

Cette stratégie est en train de se finaliser. Nous avons mené des groupes de travail de manière assez intensive et nous arrivons à plusieurs conclusions:

Nous créerions 2 antennes, une pour les hommes et les couples et une pour les femmes. On avait envisagé à un moment donné de mettre un dispositif spécifiquement lié à la problématique de la santé mentale. Quand on a rencontré le secteur de la santé mentale, ils ont clairement mis en évidence que ce n'était pas la bonne solution mais plus d'adapter ces 2 dispositifs en tenant compte de la problématique de la santé mentale, notamment via une

présence de leur part dans ces dispositifs, en formant de manière plus appropriée le secteur social qui n'est pas habitué à travailler avec les problèmes de santé mentale. Tout cela pour répondre à la problématique qui est double, à la fois créer un abri de nuit pour la problématique de la santé mentale, c'est une forme de stigmatisation, avec une incapacité de pouvoir poser un diagnostic, le processus de diagnostic pour une problématique de santé mentale prend des mois, voire des années, donc cela ne rentre pas du tout dans une logique d'intervention d'urgence.

Par contre, il y a clairement de leur part un intérêt à trouver une articulation entre la conscience qu'ils ont que la réforme sur la santé mentale mettrait à la rue toute une série de personnes, ils sont conscients de la responsabilité du secteur au fait que nous rencontrons, dans les abris de nuit, des personnes qui sont porteuses d'une problématique de santé mentale, la réponse qui est en train de se développer, c'est plutôt une collaboration intensifiée entre 2 secteurs qui, jusque-là ne se parlent pas beaucoup, il faut bien le reconnaître, mais qui ici, dans le cadre de la réflexion, mènent à des solutions très concrètes et qui peuvent être rapidement mises en œuvre, en tout cas clairement à l'échéance de ce nouveau dispositif, que l'on envisage de pouvoir mettre en œuvre à l'horizon 2027. Tout cela, en parfaite collaboration avec Thomas&Piron qui n'est pas responsable de la construction de ce nouveau dispositif, qui nous héberge de manière gracieuse avec une convention précaire. On continue effectivement à mettre en œuvre les choses pour que la convention précaire se prolonge jusqu'à la jonction vers ces nouveaux dispositifs.

On a gardé en réserve une alternative au besoin mais qui n'est plus du tout appropriée donc on espère ne jamais devoir la solliciter, qui est l'emplacement de l'ancien abri de nuit, Boulevard du Nord.

Comme cela, vous savez que c'est un sujet sur lequel on travaille à peu près tous les jours et pour lequel beaucoup d'énergie est mise en œuvre, mais avec des résultats qui sont probants et avec un horizon qui sera aussi plus cohérent avec notre vision d'une sortie du sans-abrisme.

Je ne commenterai pas vos chiffres sur les coûts au mètre carré vendus par rapport au prix de construction même si, au moins pour le coût de construction je vous rejoins sur le chiffre de 2.700 € du mètre carré, cela me semble juste. Pour le reste, au coût de vente, j'ai un peu plus de doute par rapport à votre source. J'étais en train de regarder si le baromètre immobilier des notaires permettait d'avoir une autre information. Ce n'est pas suffisamment clair pour que je puisse, en tout cas ici en direct, vous amener les éléments utiles.

Je vais répondre à, à la fois, une expression d'inquiétude qui a été exprimée tant par Madame Bauvin que Madame Ben Brahim, par vous Monsieur Bruyère mais également Monsieur Martin, sur les conséquences de décisions qui pourraient être prises sur des mesures d'exclusion du chômage de longue durée, avec les conséquences sur les CPAS.

Vous le savez, je suis vice-Président de la Fédération des CPAS et donc c'est un sujet sur lequel nous avons déjà beaucoup travaillé et réfléchi pour voir un peu quelles seraient les conséquences. On a commencé à chiffrer les choses. Je prendrai les chiffres spécifiquement pour le CPAS de Namur.

Si cette mesure devait être mise en œuvre, c'est-à-dire qu'au-delà d'être chômeur de longue durée de plus de 2 ans, basculer donc sur une autre caisse, je dirais, nous avons regardé uniquement les personnes qui sont dans cette situation et qui sont non-cohabitantes. En fait, les personnes qui sont co-habitanes, il y a d'autres sources de revenus au sein du ménage donc il n'est pas certain que le CPAS soit leur lieu de destination.

Pour Namur, cela voudrait dire que si toutes ces personnes au chômage de longue durée non-cohabitantes arrivaient au CPAS cela correspondrait environ à 1.450 personnes en plus au maximum, c'est vraiment si toutes les personnes y arrivaient. On pense que l'on a des processus que certaines personnes n'y arriveront pas mais donc au maximum, c'est 1.450 personnes qui arriveraient.

Avec la Fédération, on a une logique de dire qu'au regard de ce qui a déjà eu lieu dans le passé, on pense qu'il y aura un tiers, un tiers, un tiers. Un tiers qui arrivera certainement, un tiers qui sera réactivé à travers la mesure si elle devait être mise en œuvre et un tiers qui perdrait un recours aux droits. On a une crainte majeure d'avoir une perte de recours aux

droits.

Prenons l'hypothèse maximaliste, je dirais pour donner une fourchette, cela correspondrait à une augmentation de 35,57% du nombre de revenus d'intégration que nous devrions prendre en charge, donc 35% en plus que la situation actuelle.

Vous savez aussi que le revenu d'intégration n'est remboursé que partiellement par l'Etat fédéral, à concurrence de 70%.

Donc si je fais un rapide calcul de ce maximum qui pourrait arriver au CPAS, cela voudrait dire que sur fonds propres, le CPAS devrait déboursier 5,15 millions d'euros annuellement en plus. Cela veut dire que, sur fonds propres, le coût d'exclusion du chômage pour les CPAS, serait d'un peu plus de 5 millions d'euros si toutes les personnes étaient exclues du chômage arrivaient au CPAS.

C'est un coût non négligeable donc c'est pour cela que, dans le cadre de la réflexion avec la Fédération des CPAS, nous avons alerté sur la conséquence financière pour les CPAS, puisque cela concerne l'ensemble des CPAS de la région wallonne, sur le souhait d'associer cette réflexion avec une révision du taux de remboursement du taux de RIS, parce que sans cela, on va clairement assécher voire mettre en faillite les CPAS. C'est un des éléments.

Deux, on imagine que cette mesure, si elle était mise en place, permettrait aussi ou devrait être accompagnée d'une réflexion sur le renforcement en termes de personnel. Ici, je n'évoquais que le volet purement financier direct mais il y a l'encadrement qui y est associé.

Troisième point d'attention, c'est si nous avons ces renforts humains pour pouvoir traiter ces 35% de dossiers en plus, où peut-on mettre ces personnes? Les bureaux ne sont pas extensibles à l'infini.

On a donc cette triple interrogation sur les conséquences potentielles que pourrait avoir cette mesure.

La Fédération a fait l'analyse utile, l'a transmise aux autorités décisionnelles, en espérant une oreille et une attention spécifique sur le sujet.

Au moins, je vous donne ici les chiffres relatifs à la situation sur la ville et donc le CPAS de Namur.

Monsieur Martin,

Pour les personnes sous contrat article 60, j'ai la même réponse que celle que j'ai donnée à Monsieur Pierrard. Je ne sais pas vous donner le taux d'insertion réelle au-delà de la fin de la période de mise à disposition au sein de la Ville.

Sur l'accueil extrascolaire et le processus de formation, je pense qu'il est effectif et positif. L'enjeu majeur que je vois encore à travers ce processus, c'est la temporalité des choses. Ce sont des processus d'accompagnement qui sont des temps partiels ou des temps coupés, avec toute une série d'enjeux qui sont liés à ces moments entre la prise en charge des enfants, dans le cadre de l'accueil extrascolaire, et donc je pense que l'on discute régulièrement aussi avec la Directrice générale, pour arriver à trouver un équilibre pour ces personnes qui sont, soit sous format article 60, soit qui sont engagées au sein de la Ville, par rapport à ces périodes coupées, pour arriver à trouver un équilibre aussi le plus serein possible pour la vie de ces personnes.

Concernant la suppression de l'EFT l'Outil, je pense avoir répondu Monsieur Martin, dans le cadre des réponses que j'ai pu formuler pour Monsieur Pierrard.

Sur la pauvreté infantile, il y a un travail qui est toujours mené au sein de l'Echevinat de Madame Halut et donc on continue de travailler. Même si, notre difficulté au sein du CPAS (cela a probablement déjà été exprimé à plusieurs reprises) c'est que notre personne, notre interlocuteur est le parent et pas directement l'enfant. On a, pour tout vous dire, été aussi interpellés par rapport au secteur de l'aide à la jeunesse et l'articulation avec le CPAS. C'est un chantier qui est entamé à présent aussi et c'est de voir comment, en tant qu'institution CPAS, nous pouvons renforcer notre dynamique de collaboration avec le secteur de l'aide à la jeunesse, pour lequel nous ne sommes ni compétent, ni dans les âges requis puisque le secteur de la jeunesse s'occupe des mineurs et nous, nous ne nous en occupons pas

directement. Il y a en tout cas un travail qui est fait actuellement pour essayer de voir comment sensiblement améliorer la collaboration avec le secteur de la jeunesse. A ce stade-ci, je ne peux rien vous dire de plus mais je note votre expression du manque d'initiatives ambitieuses, que je ne partage pas. Dire qu'il y a des choses à faire, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité de poursuivre le travail.

Au niveau de la Maison de l'Habitat, la difficulté que nous rencontrons principalement, c'est le manque de solutions à pouvoir proposer aux personnes qui franchissent la porte de la Maison de l'Habitat. C'est le point d'achoppement numéro 1. En termes de réorientation, on a un comité de pilotage fin de semaine et cela fait partie des réflexions en cours pour essayer de voir comment on peut arriver à maintenir un accueil qui soit digne tout en sachant pertinemment qu'on n'a pas directement de solutions à proposer aux personnes, ce qui est bien l'enjeu principal de tout cela.

Vous notez que cela a pris du temps, le transfert de l'abri de nuit et du DUS, je suis d'accord avec vous mais ce temps était nécessaire, voire tout à fait indispensable. C'est un processus qui est loin d'être simple, qui a dû être accompagné et qui a nécessité énormément d'énergie.

Je suis un peu dubitatif sur les chiffres que vous évoquez au niveau de la mise en logement sur Housing first.

C'est peut-être ce qui est dans le rapport des synergies mais moi, je vais vous donner un chiffre qui est global, c'est-à-dire l'efficacité du travail en réseau, qui n'est pas uniquement la relation entre la Ville et le CPAS mais plus amplement.

Pour le Housing first du relais, en 2022, il y a eu 13 mises en logement et 8 en 2023. Cela se poursuit en 2024 mais avec une intensification puisque vous savez que, via l'appel à projet "Territoire Zéro Sans-abrisme", nous avons obtenu des moyens qui nous ont permis de faire l'acquisition de logements qui sont clairement destinés à cela. Les chiffres que je viens de citer sont hors processus Housing first avec les 3 Portes.

Par contre, quand on globalise les choses: Housing first, Fissa, RSUN et 3 Portes, la cellule Retrouve-toi, qui est la cellule sans-abri du CPAS et Action logement, ce sont plus de 200 mises en logement qui ont été effectuées en 2022 et plus de 300 en 2023 pour le public qui est en situation de mal logement, ce n'est pas uniquement les personnes sans-abri sur l'espace public mais pour l'ensemble des catégories que l'on reprend dans le dénombrement.

En fait, on a clairement vu une évolution très positive, notamment à travers la mise en œuvre de la cellule Retrouve-toi au sein du CPAS. Je pense que cela vaut la peine de le signaler, même si on se questionne sur la manière de pouvoir poursuivre les choses, si d'aventure ce que l'on appelle le "subside Collignon" ne devait pas être reconduit.

Au niveau du service communautaire que vous avez évoqué, avec les défis qui sont à venir, je parlerais de nouveau sous ma casquette Fédération CPAS, pour nous c'est un non catégorique sur l'intention du service communautaire. Il y a un développement très clair sur le sujet. Je pense que si vous avez un intérêt important, je vous invite à relire l'expression de la Fédération sur le sujet.

En termes de conséquences des mesures évoquées sur le chômage, je crois que je l'ai déjà évoqué de manière préalable, au niveau de ce que cela pouvait avoir sur le CPAS.

Madame Klein,

Merci pour votre intervention et les différents éléments que vous avez pointés. Je pense, à travers les différentes réponses que j'ai déjà pu apporter, que j'ai pu apporter des éclaircissements, notamment par rapport à l'évolution de l'abri de nuit, de ces dispositifs intégrés qui ont été clairement inspirés par le déplacement au Canada que vous avez évoqué. C'est bel et bien un dispositif multiple. Un actuellement et l'intention est d'être sur deux dispositifs, à taille humaine, en séparant les publics et avec surtout un accompagnement plus complet et des mises en logement associées. Je pense que cela répond aux attentes du secteur, certainement des travailleurs de l'abri de nuit mais aussi dans une logique de vouloir faire évoluer les choses dans le cadre de notre engagement associé à la charte de sortie du sans-abrisme.

Madame Grandchamps,

Je pense que vous avez mis en évidence un certain nombre de points mais que cela n'appelle pas spécifiquement de réponse, tout comme Monsieur Lemoine qui s'exprimait sur le pragmatisme qu'il faut mettre en œuvre, je pense qu'il a été suffisamment long sur le sujet.

Madame Tillieux,

Je vous avoue que sur la thématique des déchets, je suis un peu en panne de pouvoir vous répondre mais j'ai entendu votre expression sur la réalité, difficulté qui nous est aussi relayée par les sociétés de logements publics de cette gestion des déchets dans ces lieux où il y a, je ne dirais pas des dépôts sauvages mais des sorties de sacs poubelle à des moments inappropriés, générant toute une série de difficultés. J'avoue que cela sort de ma sphère de compétence mais cela fait partie des choses qui sont relayées régulièrement par les sociétés de logements publics.

Avec cela, Madame la Présidente, j'ai l'impression d'avoir pu répondre si pas à toutes, pratiquement à toutes les questions qui m'ont été posées.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Ecoutez, j'ai vérifié et je crois vraiment que vous êtes passé par toutes les questions qui avaient été posées.

Maintenant, je me tourne quand même vers les intervenants. Ils ont peut-être encore besoin d'une précision supplémentaire ou sont-ils satisfaits de toutes les réponses que Monsieur Noël leur a apportées?

Mme Ch. Deborsu, Echevine:

Madame la Présidente?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous en prie, Madame Deborsu.

Mme Ch. Deborsu, Echevine:

C'est par rapport à l'interpellation de Madame Tillieux, par rapport à la question de la gestion des déchets.

On a en fait un groupe de travail déjà existant avec les sociétés de logements. On a des rencontres régulières sur le sujet avec elles et on avait notamment un beau projet qui se mettait en place avec une grosse campagne de communication. On sait qu'il y a un gros souci aussi notamment avec les logettes, les lieux où les personnes peuvent déposer leurs déchets. On travaille là-dessus de manière – je ne dirais pas intense – mais en tout cas on est très focus sur ce sujet-là.

Ce n'est pas français ce que j'ai dit, mais je pense que vous avez compris ce que je voulais dire.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

Monsieur Tory, vous avez une question supplémentaire?

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Simplement par rapport à l'interpellation de Madame Tillieux. Je pense, Madame l'Echevine Deborsu, que vous avez eu 6 ans pour réagir. Nous avons eu l'occasion d'aller visiter ces quartiers, que ce soit au niveau élagage et autres, les poubelles, la présence des rats et autres. C'est vraiment lamentable et ce n'est pas maintenant qu'il faut se réveiller. Vous avez eu le temps de le faire mais voilà, c'est la réalité. Nous avons été justement sur place et on a constaté pas mal de choses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Tory.

Pouvons-nous clore ce premier point lié au rapport des synergies?

Monsieur Martin, vous souhaitiez ajouter quelque chose? Je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je souhaite répondre en remerciant pour les réponses obtenues.

En effet, il y a eu des réponses, on ne dira pas qu'elles sont toutes complètes, bonnes et à la hauteur de notre satisfaction.

Tout d'abord, sur les articles 60 si vous me le permettez Monsieur le Président du CPAS, je voudrais quand même vous dire que ce n'est pas une question surprise puisque chaque année, on vous pose la même question et chaque année, vous êtes dans l'impossibilité de nous donner des perspectives. Je rappelle quand même que l'article 60 est un outil de réinsertion et qu'à ce titre-là, il serait quand même judicieux de savoir si les articles 60 qui sont délivrés chez nous (j'espère qu'on a une vision claire si oui ou non ils ont pu retrouver un emploi et sinon pour quelles raisons). Je sais aussi qu'à la Ville, on n'est pas non plus enclin systématiquement à faire perdurer cet emploi et on peut le comprendre mais à un certain moment, il peut y avoir des emplois qui seraient proposés dans l'un ou l'autre service. Pour les autres structures, même chose: je pense qu'il serait bon, pour évaluer si le dispositif est conforme à son objectif, de savoir si oui ou non il est pertinent de continuer à aider telle ou telle structure parce qu'après, il y a une réelle réinsertion, une réelle plus-value sur la formation qui est donnée ou pas. Sans quoi – excusez-moi l'expression – on vient juste chercher au CPAS une main d'œuvre bon marché, qui peut donner un coup de main et puis après tant pis. Je pense qu'en grossissant un peu le point de vue, j'ose attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas loucher l'objectif. Il répond d'ailleurs à un des objectifs du CPAS qui est la réinsertion et l'accompagnement dans la réinsertion.

C'est la raison pour laquelle on vous reposera – ou pas – la question la fois prochaine. J'espère que non mais c'est mon avis, si vous permettez. Il n'y a rien de personnel.

(Rires dans l'assemblée).

Excusez-moi, c'était...

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

J'espère que je pourrai y répondre de manière détaillée, je m'y engage.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Donc voilà, j'attirais votre attention là-dessus.

Sur votre réponse quant au logement, on le sait et j'enforce une porte ouverte mais je vais quand même vous le rappeler: plus de logements structurels, cela évite des dépenses des deniers publics pour démultiplier les réponses temporaires dans l'urgence. Vous êtes vous-même un des défenseurs du fait qu'il faille quitter l'urgence et aller vers du structurel. Je peux vous rejoindre à 300% donc on sera d'accord sur ce point de vue-là.

Quand vous me donnez les résultats du Housing first, je n'en ai pas besoin, je les connais les résultats d'Housing first et je ne peux qu'acquiescer. Ce que je vous disais c'est que mettre un logement dans le dispositif synergie entre la Régie foncière et le CPAS, c'est juste de la vaste rigolade. C'est cela que j'étais en train de vous dire. Si l'on veut doper et faire en sorte que les 1.800 personnes qui sont concernées par le dénombrement, vous parliez de 200 et 300 mises en logement tout à l'heure, c'est très bien mais je rappelle que le dénombrement, ce sont 1.800 personnes qui sont en situation de mal logement. Je prends le terme. Il faut doper et pour doper, il faut à un moment donné que l'on puisse aussi y mettre les moyens. Si les sociétés de logements – et j'ai été le premier à le faire, je sais de quoi je parle – ont mis parfois 2 ou 4 logements, je pense que la Ville peut aussi à tout le moins, elle a déjà été lente à la détente, faire la même chose.

Pour le reste, vous savez que sur le point du logement, même s'il y a des initiatives qui ont aussi été prises tardivement, il faut qu'elles puissent répondre vraiment à l'ampleur de l'ambition qu'il y a. Je pense que vous n'avez pas été à la hauteur, cette législature-ci, pour répondre à l'ampleur et surtout aux ambitions que vous aviez.

Sur l'EFT l'Outil, ce qui me plaisait de voir avec vous – d'abord j'étais rassuré mais je me rappelle en effet que les travailleurs ont pu en effet être "reclassés" – s'ils continuent, là où ils sont, à pouvoir donner cette aide qui était apportée tant aux écoles ou bien dans d'autres structures ou même au CPAS? Est-ce que la VAE (Valorisation des Acquis d'Expérience) n'a pas pu être un moyen à apporter pour faire en sorte que la formation puisse être qualifiante? Peut-être que ce serait quelque chose sur lequel il faudrait pouvoir réfléchir pour une prochaine démarche ou en tout cas dans ce sens-là.

Pour le reste, sur la Maison de l'Habitat: j'ai bien entendu, je ne vais pas tirer sur l'ambulance. Je pense que c'est une première démarche mais elle répond aux arguments que j'ai avancés tout à l'heure quant aux logements et au manque de logements ici sur Namur.

La pauvreté infantile, oui naturellement, je redis ce que je dis: on manque d'ambition par rapport à la situation et je reviendrai sur les chiffres du dénombrement d'ailleurs. On pourra les réactualiser puisque, comme vous le savez, du 17 au 18 octobre, le dénombrement sera à nouveau exercé sur le territoire namurois, ce qui nous permettra d'avoir une bonne jauge de la situation.

Voilà, merci Madame la Présidente.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Désolé, Madame la Présidente.

Je sais qu'à chaque fois que vous vous dites tiens, je vais accélérer le processus et puis...

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

... j'ai essayé.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci beaucoup pour vos nombreuses réponses, Monsieur Noël avec pas mal de franchise, cela fait du bien en politique, je vous avoue.

Première chose, peut-être que je n'ai pas été assez clair, c'est possible. En me réécoutant dans ma tête, je n'ai à mon avis pas été assez clair, c'est pour cela que la réponse n'est pas vraiment celle que j'espérais sur la question de l'abri de nuit et l'abri de jour.

Vous avez bien fait de rappeler le processus, où on en est, où on veut aller mais je n'ai pas entendu de votre bouche (peut-être parce que c'est clair pour vous et pas pour moi) s'il y a un accord écrit, formel avec Thomas&Piron vers ce projet mixte abri de jour/abri de nuit ou pas?

Vous dites que l'on veut tendre vers cela et on y travaille tous les jours, il y a des comités, des réunions, etc. mais vous avez quand même dit une phrase qui veut quand même dire beaucoup dans ce cadre-là: "et le plan B c'est le Boulevard du Nord". Ce que j'entends et c'est bien qu'il y ait un plan B mais du coup, est-ce que j'ai mal compris? Est-ce qu'il y a un accord ou pas avec Thomas&Piron pour avoir à disposition un abri de jour et un abri de nuit en 2027 à Jambes?

Endéans cette date, est-ce qu'il y a ou pas une réflexion d'abri de jour avant 2027? Je n'ai pas entendu de réponse là-dessus. Votre réponse c'était: "On réfléchit à avoir un abri de jour pour les personnes sans abri et/ou mal logées sur le site de Thomas&Piron à Jambes" très bien mais en attendant que les travaux soient terminés en 2027, est-ce qu'il y a une réflexion pour cela? Ce que j'explique c'est que, maintenant tout de suite, une partie de la problématique de la dégradation de la vie et de la qualité de vie à Namur, c'est aussi l'explosion de la misère sociale, au vu et au su de tous. C'est ce qui fait que toute une série de gens sont abandonnés et livrés à eux-mêmes. C'est bien qu'il y ait une solution en 2027 mais s'il y en a une en 2025, c'est évidemment mieux.

J'ai une double question par rapport au Plan hiver.

La première: si la Région wallonne envoie une fin de non-recevoir, est-ce que le plan B c'est que la commune prenne les 25.000 € à charge ou pas? Je me doute que vous allez être mal pris si Monsieur Coppieters écoute ou si des collègues de Monsieur Coppieters écoutent, il va se dire: "Si Monsieur Noël répond à Monsieur Bruyère qu'il va payer les 25.000 €, je ne vois pas pourquoi je répondrais à sa demande". Mais voilà, évidemment tant mieux si la Région prend ses responsabilités mais si ce n'est pas le cas, est-ce que l'on peut au moins garantir maintenant que le Plan hiver – je rappelle que c'est dans un mois, le début de sa mise en place – auquel il manque, pour les missions primaires, 25.000 € si j'ai bien compris vos explications qui étaient très précises (d'où mes remerciements préalables); est-ce que la Ville, le CPAS, en tout cas les budgets communaux, vont être utilisés pour au moins combler ce trou dans les besoins primaires?

Au-delà, j'ai quand même compris que sur les 235.000 € plus ou moins demandés par les associations de terrain pour les projets qu'elles aimeraient mettre en place dans le cadre du Plan hiver, vous en sécuriserez 140.000 € (enfin pour l'instant 115.000 € plus les 25.000 € de la Région ou de votre part). Donc ces 100.000 € qui passent à la trappe, est-ce que l'on a une idée des projets qui tombent à l'eau? Ce n'est pas juste une question comptable quand on s'occupe des gens. Cela a des conséquences pour des vies humaines donc c'est important qu'il n'y ait pas juste un débat comptable. Cela veut dire que si l'on ne répond pas à l'appel de 235.000 € mais qu'on en fournit que 140.000 €, qu'est-ce qui ne sera pas fait sur le terrain? C'est intéressant à savoir et je vous avoue très humblement que je n'en ai aucune idée et peut-être que je suis censé le savoir parce que c'est dans Plone et dans des documents obscurs et voilà et je m'en excuse si je suis censé le savoir. C'est intéressant de partager cela à tout le monde maintenant: ces 100.000 € que l'on ne va pas donner aux associations de terrain, c'est dans quoi qu'on ne va pas investir pour cet hiver?

Là où vous avez été le plus honnête, c'est le trou de 5 millions potentiel dans le budget de la commune, des conséquences probables de la chasse aux chômeurs du futur Gouvernement fédéral, qui va donc impacter les budgets de toutes les grandes villes, y compris la nôtre, de plein fouet. C'est largement en-dessous de ce que j'ai cru préalablement. Merci de l'honnêteté, de dire qu'on estime que c'est 5 millions d'euros que cela risque de coûter. C'est un trou béant dans des budgets communaux qui sont déjà extrêmement compliqués. L'argent ne pousse pas sur les arbres, il ne tombe pas du ciel.

Là-dessus, je n'ai pas eu de réponse à ma question préalable, je vais la reposer et ce n'est pas pour vous/pas que pour vous. Donc c'est un projet du Gouvernement fédéral qui risque d'être appliqué dans 2-3 ans et donc dans 2-3 ans, je me mets à votre place, comme dirigeants d'une grande ville, j'anticipe les problèmes qui risquent de me tomber au coin de la tête dans 2-3 ans. Est-ce que maintenant, il y a une réflexion dans quoi on va aller couper ? L'argent ne tombe pas du ciel. Est-ce que l'on va couper dans le budget des crèches, des écoles, de nos commissariats, de nos maisons de jeunes, dans les budgets sportifs, du CPAS, du logement, d'aide aux gens? Est-ce que l'on va fermer une partie de nos services, est-ce que l'on va supprimer ou réduire une partie de l'emploi public communal? Est-ce que l'on va augmenter directement ou indirectement toute une série de taxes? En faisant des calculs rapides, 5 millions cela fait pour chaque ménage au moins 250 € par an, si c'est répercuté immédiatement sur les ménages namurois. Je ne dis pas que c'est le but, mais je permets quand même de poser la question, pour pouvoir anticiper un problème pour ne pas que, dans 2 ans, on soit là les bras ballants se disant "On ne savait pas, on a un trou de 4,5 millions, c'est compliqué 5 millions, que va-t-on faire?". Donc c'est maintenant qu'il faut poser ce débat-là.

Je n'attends a priori pas une réponse de votre part puisque c'est un choix politique du MR et des Engagés qui, là-dessus, font une master class d'hypocrisie. Evidemment, il y a des élections dans 12 jours et vous faites tout pour ne pas que l'on parle de l'éléphant dans la pièce parce qu'évidemment que cela va avoir un impact sur notre commune. Vous ne voulez pas en parler, vous mettez cela sous le tapis en disant: "Non, mais il n'y aura pas de problème", alors qu'évidemment il y aura un problème si cette chasse aux chômeurs. On vient de citer de citer le chiffre de 5 millions maintenant, donc dans 2-3 ans, à cause de ce choix politique, de ce mensonge par omission, parce que quand on refuse de donner des informations, oui c'est un mensonge par omission, quand on ment par omission, quand on ne veut pas dire tout le

plan, tout le bain de sang social que l'on veut appliquer dans une commune, que ce soit ici ou ailleurs, c'est un réel problème, c'est une gigantesque hypocrisie, c'est une farce.

M. J. Lemoine, Conseiller communal Les Engagés:

Monsieur Bruyère,

La plus grosse hypocrisie, c'est que vous ne montrez jamais dans un gouvernement et que vous ne négocierez jamais avec un gouvernement parce que vous ne voudrez jamais le faire.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Laissez-moi terminer.

M. J. Lemoine, Conseiller communal Les Engagés:

Arrêtez de critiquer tout ce qu'il se passe, toutes les négociations et d'insulter tout le monde dans ce Conseil.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Lemoine, s'il vous plaît. Monsieur Lemoine.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Je n'insulte personne.

M. J. Lemoine, Conseiller communal Les Engagés:

Vous ne participerez jamais à des négociations, vous ne voudrez jamais le faire donc arrêtez, c'est vous la grosse hypocrisie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Lemoine, s'il vous plaît, je vais vous demander de laisser parler Monsieur Bruyère. S'il vous plaît, c'est la règle.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Je vais quand même me permettre de continuer: dans quoi est-ce que vous voulez couper? Quelle taxe communale allez-vous augmenter? Quels frais directs ou indirects, à charge des ménages namurois et des petits indépendants, allez-vous augmenter? C'est un débat qui est fondamental pour que les gens puissent voter en bonne intelligence, en toute honnêteté dans 12 jours, évidemment qu'il faut une réponse à cela quand même. Oui, on est en train de négocier et on va négocier parce qu'on va percer dans toute une série de grandes villes, on va évidemment vouloir prendre nos responsabilités et aller dans un maximum de communes, Monsieur Lemoine. Pas pour appliquer votre politique libérale, c'est clair mais évidemment qu'on va le faire.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je cède la parole à Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Je cède la parole

Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS:

Madame la Présidente, j'avais une question.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Une autre question à Monsieur Noël? Je vous en prie.

Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS:

Une question et une remarque.

Le 27 août dernier a eu lieu ici à la Bourse la journée Inscription day, une journée à l'initiative des opérateurs de l'Alpha et du français-langues étrangères à Namur, avec évidemment le soutien de la Ville et de la Province.

Ce sont près de 200 personnes qui se sont présentées motivées pour passer un test de positionnement en vue de s'inscrire pour apprendre la langue française.

Nous sommes tous convaincus, ici dans cette assemblée que l'intégration linguistique est une nécessité pour le vivre ensemble et une réelle voie d'émancipation pour les nouveaux citoyens sur Namur.

Des personnes motivées, des opérateurs sur le terrain et opérationnels mais la réalité des chiffres ne permet pas de répondre à l'offre formulée. Le secteur, comme vous le savez, est saturé et il y a encore malheureusement de nombreuses personnes sur liste d'attente. A cela s'ajoute les nouvelles demandes qui viennent puisque toutes les personnes ne se sont pas présentées à cette journée du 27 août dernier.

Ma question est la suivante: comment pourrions-nous imaginer envisager une aide, un soutien à ce secteur, dans lequel la Ville est directement impliquée via le CPAS? Quelle synergie pourrions-nous imaginer pour aider afin de répondre à cette demande?

Une autre remarque et un clin d'œil où je tiens à saluer et à féliciter, Monsieur l'Echevin, cette capacité, cette détermination et cette prise de décision que vous avez eues en impulsant, au niveau d'une réorganisation des horaires des travailleurs et des travailleurs du secteur du nettoyage au sein du CPAS de Namur qui, dorénavant, pourront prestre en journée au même moment que leurs collègues. C'est une très bonne nouvelle, merci pour elles parce qu'il faut se le dire, se l'avouer, ce sont davantage les femmes qui sont concernées par ce travail. Je pense que c'est aussi une manière – je l'espère en tout cas – de lutter contre la précarité infantile. Souvent ces mamans doivent quitter à 6h du matin et laissent les enfants au papa, quand il y en a un ou quand il n'y en a pas, ils sont livrés à eux-mêmes et donc souvent ces enfants vont à l'école sans manger, sans déjeuner, etc. C'est une belle manière de rendre la dignité et la considération à ces travailleurs souvent invisibles et mal considérés. J'espère que la future majorité pourra enclencher le pas également au sein de l'administration de la Ville.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Kumanova.

Monsieur Pierrard.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Merci beaucoup Monsieur Noël pour les réponses apportées.

Je suis agréablement surpris quand même d'avoir le chiffre de 80 à 90 logements qui ont été captés pour faire des logements sociaux.

J'aurais voulu savoir quel pourcentage on avait de logements sociaux sur Namur actuellement. Si on est en-dessous de 10% est-ce que vous comptez arriver aux 10% ou est-ce que l'on va rester comme cela?

J'espère ne pas être interrompu par Monsieur Lemoine, ce serait gentil merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Je vais me permettre et je me doute que c'est probablement une erreur rapide de la part de Monsieur Martin mais je voudrais juste éviter que l'on fasse circuler une mauvaise information. Vous avez cité un chiffre sur le dénombrement qui n'est pas exact, vous avez cité 1.800 et c'est 1.146. C'est déjà 1.146 de trop et je voudrais, pour éviter qu'il y ait une méprise, rappeler le chiffre. Vous avez tout à fait raison de rappeler que nous organisons, fin du mois d'octobre, un nouveau dénombrement de ces personnes en situation de mal logement.

Monsieur Bruyère,

Concernant la notion d'abri de jour, je vais essayer de clarifier parce que je voudrais éviter qu'on donne l'impression que c'est Thomas&Piron qui est responsable de devoir remettre en

place un abri de jour et un abri de nuit, ce qui n'est pas le cas.

Nous avons une occupation à titre précaire sur la caserne du Génie de Jambes. Elle est pour l'instant limitée au 31 décembre 2025. Thomas&Piron est entièrement conscient de nos enjeux. On se revoit régulièrement et j'ai plutôt l'impression que le processus prend du retard au niveau de Thomas&Piron, ce qui de notre point de vue nous permet de penser que cela va nous permettre d'avancer. Ce n'est pas que nous. C'est forcément l'abri de nuit mais c'est aussi l'Alpha et c'est aussi une crèche de la Sonefa qui sont concernés. On prend les choses dans la globalité.

Ce qui me laisse à penser que cela va être favorablement suivi, c'est qu'outre le fait que cela prend un peu plus de temps pour Thomas&Piron de finaliser son projet, c'est notamment le fait que le site étant très grand, il travaille par phases et que le bâtiment que nous occupons, à la fois, n'est pas concerné par la démolition (il restera au terme du projet mis en œuvre par Thomas&Piron) et il est situé à l'endroit qui est la fin de la construction du site. Les derniers éléments à ma disposition me font penser que Thomas&Piron va commencer par le côté Meuse et nous, nous nous trouvons côté rue de Dave. Tout cela, l'un dans l'autre, me laisse espérer de pouvoir concrétiser les choses.

Mais contractuellement parlant, à ce stade-ci, c'est bel et bien une occupation précaire jusqu'au 31 décembre 2025. Voilà, c'est juste pour que l'on se comprenne sur le sujet.

Au niveau du delta de 100.000 € du Plan hiver, vous évoquez les projets qui ont été non-sélectionnés je dirais: je ne les connais pas non plus. Vous ne pourriez pas les trouver et moi je ne les connais pas non plus. Cela fait partie du travail qui a été fait par le comité de pilotage – je n'y suis pas – qui va être soumis dans les prochaines semaines au CA du RSUN et à ce moment-là, nous pourrions connaître les projets qui sont retenus et ceux qui ne le sont pas. Sincèrement, je suis incapable de vous donner un élément spécifique par rapport à ces projets. Peut-être que Madame Ben Brahim a des éléments concrets sur le sujet mais je ne suis même pas certain que ce soit nécessaire.

La question est: quels sont les projets qui ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets Plan hiver et qui n'ont pas été retenus par le comité de pilotage?

A ce stade-ci, c'est normal. Même en cherchant au fin fond de Plone, vous ne trouverez pas la réponse à cette question-là et je ne sais même pas non plus vous l'apporter.

Je ne sais pas s'ils sont pertinents ou pas pertinents mais ce qu'il y a, c'est que le secteur – de manière logique – rentre un certain nombre de projets lorsqu'il y a une demande, tout le monde sait qu'il y a une enveloppe fermée sur le sujet et donc tout le monde sait aussi qu'il faut que quelqu'un fasse l'arbitrage le plus utile par rapport à cela. Je ne sais pas ce qui ne serait éventuellement pas mis en œuvre si nous n'arrivons pas à avoir une enveloppe complète.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

De toute façon, c'est encore un petit peu tôt effectivement parce que l'on doit encore avec des comités de pilotage qui vont trancher avec les associations concernées. Certaines font des efforts et ce sont un peu des vases communicants pour essayer d'entrer au maximum dans l'enveloppe mais voilà.

Nous avons de toute façon une AG et un CA très prochainement et là on aura l'occasion d'en parler. Je transmettrai les documents à Serge Pierrard qui siège dans nos assemblées.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Madame Kumanova,

Sur votre question sur la journée du 27 août dernier, je n'ai pas de réponse toute faite à vous donner. Financièrement, je ne pense pas que ce soit au CPAS à les soutenir de ce point de vue-là mais par contre peut-être d'une autre manière. Cela fait partie des échanges qu'il faut que l'on ait avec le secteur de manière générale, pour voir comment pouvoir articuler les synergies. Je pense que c'est effectivement sous forme de synergies. On est très conscient de la difficulté. Je pense que l'on a une sur-représentation des personnes en situation difficile au sein du CPAS, cela fait partie malheureusement de la réalité des CPAS, on a une sur-

représentation par rapport à la population globale donc je pense que cela fait partie de choses qu'il faudra encore travailler. On fait des choses aussi, au sein du CPAS, sur le sujet. L'articulation avec l'environnement extérieur doit peut-être encore être améliorée. Je n'ai pas de souci à réfléchir sur le sujet mais à ce stade-ci, je n'ai pas une réponse concrète à vous donner.

Cela fait partie d'un point d'attention que j'ai noté. Je ne manquerai pas d'y être attentif à l'avenir puisque j'espère pouvoir continuer à répondre à ce genre de questions à l'avenir.

Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS:

Je peux répondre?

C'est vrai que l'on pourrait, dans le futur, imaginer ne fut-ce qu'une collaboration de part l'occupation des locaux par exemple. Il n'est pas nécessaire d'aider en termes financiers, ce n'est pas la demande du secteur mais des collaborations au sein des quartiers, via les maisons de quartier ou les locaux ici au sein de la Ville. Des travailleurs, il y en a, le public est là mais parfois c'est juste une question matérielle.

Merci en tout cas pour l'attention que vous y accorderez.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Bruyère, vous vouliez revenir sur l'Alpha?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Oui pour les 25.000 €, si jamais Monsieur Coppieters n'ouvre pas le portefeuille, on va quand même assumer nous-mêmes jusqu'au bout l'application des besoins primaires ou pas?

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Sincèrement, je ne gère pas le budget du RSUN. Je pense que la réponse première est de savoir quelle réponse va être donnée par le Ministre sur le sujet avant de s'emballer.

Vous posez une question sur un courrier qui a été envoyé il y a, je pense, moins d'une dizaine de jours. On ne va pas encore se mettre en branle, ne connaissant même pas le fondement des projets qui sont associés.

Je prends un exemple très concret: si dans l'enveloppe qui est proposée ou soumise, il y a des projets qui sont propres au CPAS ou à la Ville, vous pensez bien que la première chose que l'on va faire, c'est laisser la priorité aux associations. A ce stade-ci, je pense que ce n'est ni ici qu'il faut arbitrer les choses. Je ne peux pas me substituer à comment le Ministre va se prononcer et je ne suis pas ici au sein d'une instance décisionnelle sur le sujet.

A titre personnel, je trouve que c'est prématuré. J'entends votre préoccupation, elle est partagée et je pense que c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on s'est adressé au Ministre compétent. On n'est pas le seul relais social à l'avoir fait. Je pense que, globalement quand on regarde les choses, quand on a une enveloppe à l'équilibre strict et que l'on a ne fût-ce que des emplois qui sont indexés, on peut faire ce que l'on veut: à enveloppe constante, on ne sait pas faire autant. Il y a, d'une manière ou d'une autre, un travail qui doit être fait.

Je rappelle ce qui a déjà été dit ici à plusieurs reprises, le RSUN plaide pour que la Ville soit reconnue comme étant une grande ville, au même titre que Liège et Charleroi, au niveau de la préoccupation des publics sans-abri et en situation de mal logement.

Cela change fondamentalement la donne.

A ce stade-ci, tout cela fait partie de revendications et de préoccupations qui sont portées et gérées au niveau de RUSN et je pense que c'est important que cette instance continue à être le coordinateur de la dynamique. C'est au sein de ces instances-là que les réponses doivent être apportées. Vous pouvez ne pas accepter la réponse que je vous donne. Moi je pense qu'il faut respecter les organes et je pense que le travail qui est fait au RSUN, outre le fait qu'il soit admirable, s'est saisi de la problématique pour essayer de trouver des solutions.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Les réponses à Monsieur Pierrard?

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

J'avoue que je n'ai pas noté la question.

Ah oui, le pourcentage des logements publics, c'est juste. Excusez-moi.

On n'est pas à 10%, je vous le confirme. On est plutôt en train de diminuer d'année en année par qu'en fait, on a un secteur privé qui se développe très rapidement. On a un peu plus de 5.000 logements publics ou en gestion publique. Quand on regarde les sociétés de logements, l'AIS, la Régie foncière et ce que le CPAS met en œuvre et qui sont les plus gros contributeurs, on fait un rapport annuel de ces logements dits publics ou en gestion publique, on a réunion dans 4 semaines pour faire la réunion de mise à jour 2024. Il n'y a de souci à vous transmettre la mise à jour réelle de ces chiffres-là mais de toute façon, d'une manière ou d'une autre, ce qui est certain c'est qu'on est plutôt en train de s'éloigner de la barre des 10% plutôt que de s'en rapprocher, même avec toutes les velléités qui ont été mises en œuvre sur le territoire communal.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Noël.

Je crois que nous avons pu débattre longuement de ce rapport des synergies. A moins qu'il n'y ait encore une question qui n'ait pas été posée.

2. Violences intrafamiliales: actions communales

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous proposer de revenir à l'ordre du jour et de passer au point 2, à savoir les violences intrafamiliales mais cette fois les actions communales.

Monsieur Noël, je vous laisse la parole pour présenter votre Powerpoint.

→ Un Powerpoint est diffusé en séance

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Promis, je serai très court parce qu'en fait, il a déjà été évoqué en Commission et je pense finalement que le propos du Procureur du Roi permet déjà d'avoir une idée précise des choses.

Juste pour remplir l'ordre du jour de ce Conseil conjoint: l'Espace VIF, pour rappel, qu'est-ce que c'est? C'est un dispositif et une méthodologie inter et multidisciplinaire qui a été mis en place. C'est une méthodologie et un langage commun qui ont été réalisés mais c'est aussi une infrastructure, un lieu spécifique qui se trouve à Namur et dont on a pu parler lors de la Commission.

Comme j'ai vraiment promis d'être très court, un petit topo sur l'état des lieux des ressources humaines. Il y a au total 3 ETP qui sont, dans le service de Cohésion sociale, sur le dispositif, 2 sur fonds propre et 1 via un subside facultatif qui nous est accordé par la Région wallonne, jusqu'au mois d'avril 2025.

En parallèle, nous avons une implication très importante et de la Cheffe de la Cellule Egalité des chances et de la Cheffe de service Cohésion sociale qui font un gros, gros boulot pour faire avancer le dispositif en plus des 3 ETP que je viens d'exprimer.

La Ville fait donc déjà de gros efforts pour dégager des moyens structurels pour soutenir le projet. Vous verrez dans une dia ultérieure qu'il y a un certain nombre de demandes qui sont formulées pour essayer de soutenir tous les efforts qui sont déjà faits par la Ville.

Quelques dates clés sur ces derniers mois: depuis le dernier Conseil conjoint: depuis le 8 mars, date officielle de l'inauguration de l'Espace VIF, nous l'avons donc ouvert dans un premier temps à des professionnels, avec pour objectif de tester le dispositif et faire les ajustements utiles et nécessaires pour être au point lors de l'ouverture au public. Ouverture au public qui a eu lieu le 1^{er} septembre dernier où, directement, la population victime peut s'adresser, via un partenaire, à ce dispositif. Cela a été soutenu à travers une campagne que nous avons réalisée et qui contient à la fois des folders d'information, les ressources, (peut-être que certains ont pu le voir sur les affichages à l'arrière des bus et sur les bus TEC, avec un visuel qui est d'ailleurs repris ici sur les différents slides, des deux mains entrecroisées qui

montrent la solidarité entre les victimes et les professionnels.

Le 18 septembre dernier, nous avons réalisé le premier colloque de l'Espace VIF avec le réseau, qui a d'ailleurs été une grande réussite. Pour ceux qui ont pu y être, c'était vraiment très prenant et parfois même très lourd à entendre, toutes ces réalités et les expressions qui ont été évoquées lors de ce colloque mais qui était vraiment un lieu de rencontres important pour tous les professionnels qui travaillent sur cette thématique.

Le Procureur l'a évoqué dans son propos: le 14 octobre prochain, l'ordonnance passera au prochain Conseil communal pour adoption et passera aussi au sein de l'instance du Conseil provincial pour pouvoir être adoptée et donc formellement être en application et mettre en articulation le travail de l'Espace VIF et le Parquet.

Les premières données sur l'Espace VIF se retrouvent sur ce slide, je ne sais pas s'il est très visible mais il a été montré de manière détaillée au niveau de la Commission.

Il y a 32 interpellations qui ont été effectuées dans le cadre de cette mise en œuvre, avec des chiffres qui sont détaillées avec des situations qui n'ont pas nécessité une évaluation mais qui ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elles n'étaient pas graves et 17 situations de violences conjugales, dont 10 situations qui ont été jugées comme étant graves avec 7 mises en sécurité (pour montrer l'importance et la gravité des faits puisque sur les 32, 17 sont des situations d'évaluation complexes, 10 graves, 4 modérées, 2 non-critiques et 7 mises en sécurité des personnes) pour pouvoir permettre l'accompagnement le plus juste et le plus approprié à travers ce dispositif.

Pour terminer, quelques perspectives: il est important de pouvoir continuer à pérenniser l'Espace VIF. Je l'ai dit tout à l'heure: il y a 2 ETP sur fonds propres, le reste ce sont des subsides structurels qui sont apportés soit à la Ville, soit à la Province. Il y a une volonté d'arriver à avoir des éléments de subsides structurels et pas annuels pour pouvoir aussi continuer le travail de l'information et de la sensibilisation et surtout, renforcer les collaborations avec le réseau, maintenant que les choses sont effectives.

Les 3 maîtres-mots que nous avons actuellement, c'est améliorer – ajuster – adapter le dispositif.

Je ne serai donc pas plus long, Madame la Présidente. Les choses ont été très clairement énoncées dans le cadre de la Commission conjointe.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Noël.

Y a-t-il des questions, des demandes d'éclaircissement ou des réactions?

Je vous en prie Madame Chenoy.

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS:

Merci Madame la Présidente.

Nous sommes toutes et tous bien sensibilisés aux violences intrafamiliales et à leurs terribles conséquences sur les personnes qui en sont victimes.

Lors de notre Commission de préparation de ce Conseil conjoint, nous avons pu découvrir les actions et les missions des services du dispositif, qui s'appuie notamment sur une Cellule d'Evaluation de la Dangerosité et d'Orientation, la CEDO. La CEDO utilise des outils spécifiques et communs pour évaluer la dangerosité et la complexité des situations et permet la mise en sécurité de la ou des victimes en s'appuyant sur un réseau élargi de partenaires actifs sur le territoire namurois.

Avec ces outils, nous pouvons être fiers et saluer la réponse apportée par notre capitale wallonne.

Les statistiques depuis la mise en route de l'Espace VIF démontre qu'il y a une réelle nécessité de pérenniser cet espace pour la prise en charge des victimes.

Il faut aussi continuer à renforcer le réseau local de soutien, on le sait: plus le réseau de professionnels est grand, plus les professionnels échangent, mieux les victimes sont protégées.

L'Espace VIF repose sur de nombreux financements différents, non structurels. Nous espérons en tout cas que l'ensemble des niveaux de pouvoirs, tant à la Ville, qu'à la Province, à la Région, au Fédéral via notamment le SPF Intérieur, continueront à soutenir le projet afin de le pérenniser.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Chenoy.

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole?

Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Juste pour se réjouir et remercier tous les acteurs qui ont participé à cette réalisation. C'est un vieux projet qui date de 2018, on s'est déjà beaucoup investi sous l'ancienne législature et grâce au soutien aussi de la Province.

Nous souhaitons aussi que ce soit pérenniser, que ce soit vraiment un outil qui bénéficie d'un financement structurel.

Je me permets encore d'insister sur les synergies avec le CPVS et je me dis qu'à termes, ce serait bien que cet Espace VIF soit logé vraiment à l'hôpital. Il y a une adresse secrète mais il me semble que d'être logé à l'hôpital, cela pourrait faciliter encore l'accès. Cela reste anonyme, c'est un endroit où tout le monde va sans que l'on puisse se poser des questions. Je me permets de revenir avec cette idée-là.

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Klein.

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Quelques petites questions d'abord puisque c'est dans le rapport des synergies du CPAS, cela m'intéresse aussi d'avoir votre avis.

A la page 44, vous expliquez qu'il y a une diminution des actes de violence intrafamiliale sur le territoire. J'ai demandé l'avis de Monsieur le Procureur du Roi mais il y a vos avis aussi.

En soi, même question par rapport aux points mauves. Il y a toute une série de communes et de grandes villes qui prennent des initiatives comme cela. Dans les festivals où il y a des risques parce que ce sont des rassemblements, que c'est alcoolisé, parce que c'est le soir, dans des endroits pas toujours bien éclairés, il y a des réels risques de violences faites aux femmes et le fait d'avoir des dispositifs d'aide aux victimes immédiats, avec des points mauves, aide à prendre les choses en main immédiatement.

Quel est votre avis par rapport à cela, dès les prochaines grandes manifestations publiques?

Je voulais juste vérifier parce que je n'ai pas de réponse, en tout cas je n'ai pas compris: est-ce que les financements des 2 ETP aujourd'hui sont bien pérennisés? Je suppose que oui mais cela vaut la peine d'avoir une confirmation.

Est-ce qu'il y a des pistes pour que le CPVS puisse avoir la possibilité de venir aussi former l'ensemble du personnel de Police de première ligne, qui enregistre les plaintes parce que même si une magnifique expérience d'avant-garde d'avoir le CPVS et l'Espace VIF à Namur pour pouvoir avoir un premier endroit serein pour les victimes, les commissariats sont aussi une première porte d'entrée pour les victimes. Cela arrive encore trop souvent de n'avoir – comment le dire correctement? – pas toujours l'accueil adéquat. Il n'y a rien de tel que les associations de terrain spécialisées pour donner la meilleure formation possible, que ce soit

sur ces questions-là ou les questions en général de discrimination.

Je sais que cela a été dit, que des formations étaient organisées mais ma question c'est: est-ce que le personnel du CPVS, de l'Espace VIF pourrait avoir un lien immédiat et direct avec la Police?

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci pour vos questions.

Des réponses, Monsieur Noël?

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Oui, merci Madame Chenoy pour votre expression. Je pense qu'elle n'apportait pas de réponse spécifique.

Madame Klein,

Pour éviter une récupération que je trouve inutile surtout sur ces sujets-là: l'articulation CPVS-Espace VIF, c'est moi qui l'ai défendue lors de la candidature du CPVS, donc je peux entendre que vous ayez une idée géniale mais je peux vous dire que c'est déjà fait et qu'en plus, pour être précis, c'est prévu. Dans le cadre du développement du dispositif de l'acquisition du site Henrard par l'hôpital, il a des volontés clairement exprimées dès le début et même au moment de la création du CPVS et au moment où on a défendu les choses devant la Commission d'Egalité des genres pour que les choses soient articulées. On pense qu'en fait c'est la spécificité namuroise d'avoir un CPVS qui soit en parfaite synergie et collaboration avec l'Espace VIF. Ce n'est donc pas une idée neuve, c'est une idée qui a été créée au moment où on a défendu la candidature au CPVS devant la Commission.

Monsieur Bruyère,

Sur la diminution des chiffres, sincèrement, je ne sais pas vous donner de réponse. C'est un constat objectif et en trouver la raison, je ne vais pas l'improviser immédiatement.

Par rapport à votre notion de points mauves, je vais quand même juste vous rappeler que – vous ne le savez peut-être pas – mais dans le cadre des Fêtes de Wallonie, nous avons mis en place une opération "Sacha". Pendant toutes les Fêtes de Wallonie, il y avait de la sensibilisation et un numéro d'appel par rapport à toute situation d'une oppression, agression, expression déplacée par rapport à une violence de genres et il y avait un lieu de mise en sécurité des personnes quand il le fallait.

Donc nous avons déjà mis en place des choses. Je salue d'ailleurs les bénévoles qui ont travaillé sur le sujet parce qu'ils ont dû faire 3 demi-journées de formation pour pouvoir être efficaces sur les lieux et ils ont donné des heures et des heures pour se rendre compte que les besoins étaient là, les situations n'étaient pas excessivement nombreuses mais par contre, l'accueil a été extrêmement positif auprès du public féminin, qui a largement exprimé le fait qu'elles avaient déjà vécu préalablement des situations difficiles dans le cadre des Fêtes de Wallonie.

C'est donc bien la volonté de le réitérer, certainement aux Fêtes de Wallonie et probablement dans d'autres types de manifestations.

Par rapport à l'articulation Police-CPVS-Espace VIF, en fait la Police fait partie intégrante et du CPVS et de l'Espace VIF donc ils sont formés, ils sont présents dans les lieux.

C'est comme pour beaucoup de dispositifs, il y a des personnes référentes, c'est-à-dire que quand on a une situation relative aux violences intrafamiliales ou aux violences sexuelles, la personne qui reçoit doit réorienter vers la personne de référence. La Police en civil est présente au sein du CPVS, la Police participe à l'Espace VIF.

Je peux vous assurer que de ce point de vue-là, il y a un processus d'information et d'information continue et d'articulation. Cela fait partie clairement de la dynamique, tant du CPVS que de l'Espace VIF.

Je pense que l'on est sur la bonne voie, il y a une vraie volonté de la Police de vouloir encore intensifier la présence mais l'intention derrière tout cela, c'est d'avoir une meilleure prise en charge des situations, aussi complexes soient-elles. Cela veut dire aussi un accompagnement pluridisciplinaire et quand on dit pluridisciplinaire, ce n'est pas uniquement le secteur social, mais c'est aussi le secteur de la justice et le secteur policier, qui sont bel et bien intégrés et directement formés dans les dispositifs.

Donc rassurez-vous, les choses évoluent – je pense – positivement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Bruyère, vous avez pu acter toutes les réponses qui vous ont été données?

Parfait.

Y a-t-il encore des remarques ou des questions? Non.

Hé bien dans ce cas, je crois vraiment qu'après ces heures d'échanges, nous pouvons clôturer cette réunion conjointe Ville-CPAS et je remercie encore une fois particulièrement nos collègues du CPAS pour leur présence et leur action au quotidien.

Au revoir.

3. Exposé de Monsieur le Procureur du Roi Etienne Gaublomme: "La politique du Parquet en matière de violences conjugales"

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je cède la parole à Monsieur Noël pour introduire Monsieur Gaublomme.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Je serai très bref.

Dans l'articulation de notre ordre du jour, outre le rapport des synergies, nous avons pour habitude annuellement de faire un point sur les violences intrafamiliales et le dispositif qui y est associé.

Je peux me saluer de l'aboutissement d'un protocole d'accord qui existe entre ce dispositif et le travail qui est fait au sein du Parquet et singulièrement via la politique amorcée par le Procureur du Roi.

Je pense que c'est tout naturel qu'il puisse être présent aujourd'hui pour évoquer les pistes qui émanent de ce travail puisque, pour nous, il est essentiel où dès l'instant où on met en place un tel dispositif pour pouvoir accueillir les personnes victimes de violence et éventuellement avec l'intention de pouvoir traduire cela sous forme de plainte, qu'il y ait un suivi qui soit organisé.

Tout naturellement, sa présence nous honore pour pouvoir parler du suivi qui est effectué dans ce cadre-là.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je lui cède donc la parole.

M. E. Gaublomme, Procureur du Roi:

Je vous remercie de me donner l'occasion de pouvoir vous partager les préoccupations du Ministère public, qui sont les préoccupations des mandataires publics mais qui sont aussi les préoccupations des citoyens.

Les violences conjugales, les violences intrafamiliales c'est un phénomène que tout le monde connaît. C'est un phénomène auquel tout le monde a parfois été confronté de près ou de loin. C'est un phénomène qui inquiète, qui peut parfois prendre de l'importance et donc il est important que les autorités publiques et particulièrement les autorités judiciaires puissent assurer un traitement de qualité à ce type de dossiers.

Tout d'abord peut-être vous dire que le Ministère public, dans son ensemble, a rédigé un Livre blanc dans lequel nous fixons nos priorités. Je peux vous dire que les violences conjugales c'est des priorités numéro 1 du Ministère public. C'est vraiment une matière dans laquelle tous

les Procureurs du Roi et les Procureurs généraux s'investissent pour que la réponse judiciaire soit à la hauteur des attentes de la population.

Priorité du Ministère public dans son ensemble, priorité aussi je dirais du Procureur du Roi de Namur puisque dans le cadre de mon propre plan de gestion, c'est un point que j'ai voulu aborder dès le départ, un point qui me paraissait tout à fait essentiel puisque – sans vouloir vous ennuyer avec des chiffres mais cela donne quand même toujours une petite indication – les dossiers de violences conjugales, au sein du Parquet de Namur, cela représente grosso modo 3.500 dossiers par an.

Vous imaginez qu'il s'agit d'un contentieux volumineux et contentieux dans lequel l'action du Parquet de Namur est toujours améliorable mais par rapport à un taux de réaction national qui est de 40%, le Parquet de Namur s'inscrit dans une dynamique positive puisque le taux de réaction aux enquêtes en matières conjugales pour le Parquet de Namur est de 64% en 2024. C'est-à-dire qu'il y a une réponse du Parquet dans 64% des cas. Ce sont des chiffres que l'on veut encore améliorer. C'est pourquoi on met en œuvre un plan de gestion et un plan d'action spécifiques.

Quels sont les moyens que nous mettons en œuvre au sein du Parquet de Namur pour augmenter la réaction dans les dossiers de violences conjugales?

Il n'y a pas 50 secrets, il n'y a pas de mystère, on augmente la capacité. Avant mon arrivée, un seul magistrat traitait 3.500 dossiers sur une année, ce qui est absolument ingérable, ce qui est absolument colossal, un seul employé administratif traitait 3.500 dossiers. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que cette collaboratrice administrative s'est retrouvée en incapacité pendant 3 mois parce qu'à un moment donné, la charge de travail était insurmontable.

La décision que j'ai prise en arrivant a été de faire une analyse de ce type de contentieux. On en est arrivé à la conclusion qu'il fallait doubler la capacité en magistrats pour traiter adéquatement ce contentieux. Depuis le mois de septembre de l'année passée, on a deux magistrats qui traitent ce contentieux. Donc au lieu d'avoir un magistrat qui traite 3.500 dossiers, on va plutôt vers 1.700 dossiers par cabinet, ce qui va évidemment permettre à ce magistrat et à une équipe administrative étendue aussi de pouvoir réduire les délais de traitement, réagir de manière plus systématique, de manière plus rapide.

Vous savez tous que le Conseil supérieur de la Justice a publié ici en 2024 un baromètre de la justice. C'est un sondage qui a été fait dans la population et qui essaie de mesurer le degré de satisfaction de la population par rapport au fonctionnement de la justice. Les chiffres sont relativement cinglants puisque 89% des personnes sondées estiment que la justice est trop lente. C'est une réalité avec laquelle nous devons travailler, c'est une réalité que l'on doit prendre en compte. En doublant la capacité judiciaire pour le traitement des violences intrafamiliales, c'est une réponse tout à fait concrète que nous adoptons par rapport à cette demande.

L'idée c'est, dans le cadre d'une politique criminelle, de travailler sur 2 axes.

D'une part, la réduction des délais de traitement. Pourquoi réduire les délais de traitement? Il y a 2 aspects. Tout d'abord, en ce qui concerne la victime: plus tôt on prend en compte un dossier, plus vite on vient en aide à une victime. Cela a l'air d'être une évidence mais c'est fondamental. On évite le sentiment d'abandon d'une victime, on évite aussi toute la problématique de la solitude de femmes qui se retrouvent avec des enfants en bas âge qui peuvent aussi être exposés à de la violence conjugale. Quand on travaille plus rapidement sur ces dossiers, on travaille pour sécuriser une femme parce que les chiffres le montrent, on a quand même majoritairement, dans les violences conjugales, des femmes qui sont victimes et on sait que les enfants qui vivent dans un couple où il existe de la violence conjugale sont eux-mêmes exposés à cette violence.

L'idée est de réduire les délais de traitement pour avoir un traitement plus rapide pour la victime, pour les enfants et il faut aussi pouvoir travailler sur l'auteur, pour qu'il soit le plus rapidement possible confronté à la norme, confronté à l'autorité parce qu'il n'y a rien de pire que de laisser un auteur commettre des actes de délinquance sans jamais rencontrer l'autorité. C'est alors que s'installe un sentiment d'impunité, de banalisation de la violence et on voit une augmentation des risques. Nous avons une série d'outils qui nous permettent de mesurer les

risques et l'absence de réaction est évidemment un facteur de risque critique.

Augmenter la capacité, c'est agir sur ces 2 pôles: augmenter le taux de réponse, réduire nos délais de traitement.

Si les choses étaient simples et binaires, ce ne serait pas intéressant. On sait, par toute une série d'études évaluatives, par une série d'études scientifiques, qu'avoir une réponse systématique c'est important mais pour pouvoir travailler sur les causes de la violence conjugale et donc pour pouvoir la réduire, il faut travailler dans une approche multidisciplinaire. Il faut pouvoir travailler en réseau.

C'est l'objectif de la réforme qui a été mise en œuvre au sein du Parquet de Namur. Je vous l'ai dit, on double la capacité mais on a créé une section R+, une section au sein du Parquet de Namur. L'objectif de cette section R+, cela veut dire travailler en temps réel avec une approche orientée sur la résolution de problèmes, avec une approche de renfort pour les différents collègues. Cette section R+, qui démarre aujourd'hui, a fonctionné en projet pilote en cellules alternatives depuis le 1^{er} janvier, mais à partir d'aujourd'hui, cette cellule est devenue une section, dirigée par un 1^{er} Substitut et elle est composée de 6 personnes qui vont travailler full time sur tous ces dossiers de violences conjugales, sans enfants mineurs exposés.

L'idée, grâce à cette cellule, c'est de pouvoir travailler en temps réel mais on va aussi travailler sur l'approche multidisciplinaire. L'idée est de pouvoir permettre la mise en place d'un suivi personnalisé pour les auteurs de violences conjugales, avec des formations en gestion de la violence, formation en habileté sociale mais aussi prendre en charge toute une série de problématiques sous-jacentes dans les violences, comme notamment la dépendance à l'alcool, la dépendance aux stupéfiants, la dépendance à l'alcool et aux stupéfiants et aux médicaments. Quand les 3 se conjuguent, vous imaginez que le cocktail est assez explosif.

Cette nouvelle section qui a démarré aujourd'hui, au niveau du Parquet de Namur, c'est le travail en temps réel, c'est le travail en réseau, notamment avec la Maison de Justice pour mettre sur pied des programmes personnalisés à l'égard des auteurs de violences conjugales.

Cette section, je fais une toute petite parenthèse, elle va aussi travailler en temps réel sur les violences qui sont commises à l'égard des services de Police. Vous le savez tous, cela devient aussi quelque chose de très problématique. L'autorité est de plus en plus contestée et les services de Police ont de plus en plus de mal à travailler en sécurité. Avoir une politique de fermeté à l'égard des violences à l'égard des services de Police, est tout à fait indispensable aussi. Cette section va prendre aussi en charge tous les dossiers de coups envers les policiers et les faits de rébellion.

Cette section, je vous l'ai dit, c'est travailler en temps réel, travailler sur la résolution de problèmes, sur les alternatives aux poursuites, elle a aussi dans sa fonction d'apporter un renfort à une section "Droit commun et criminalité organisée". Vous le savez tous, la criminalité a révélé un visage beaucoup plus sombre avec les affaires Sky ECC, que ce que l'on connaissait il y a quelques années. On se rend compte que la criminalité organisée est plus présente que ce que l'on imaginait en particulier et spécialement aussi sur l'arrondissement judiciaire de Namur.

Par l'existence de cette nouvelle section R+, on va pouvoir dégager du temps pour une section "Droit commun et criminalité organisée", pour s'attaquer aussi plus en profondeur sur la criminalité organisée.

Grâce à ce nouvel outil, on a une réponse plus rapide, plus certaine, plus orientée résolution de problèmes sur des faits de violences intrafamiliales, qui ne sont pas de la criminalité organisée et cela permet à ceux de faire de la criminalité organisée de se concentrer sur ces dossiers qui sont plus difficiles, plus complexes, plus techniques. L'idée est d'être efficaces sur les deux pôles, pas l'un ou l'autre mais l'un et l'autre.

Ce que l'on met en place au-delà d'augmenter et de doubler notre capacité, c'est de revoir notre méthode de travail. On entend régulièrement dire que la justice manque de modernité, manque d'une approche orientée résultats. On met en place de nouveaux outils, ce que l'on appelle des monitorings. D'une part, pour identifier des auteurs qui sont problématiques, ce que l'on appelle les auteurs "récurrents" et donc travailler plus spécialement sur des personnes

qui posent des problèmes de manière récurrentes, particulièrement en matière de violences intrafamiliales, de s'assurer que l'on a une réponse systématique. Le monitoring sert à cela: il sert à s'assurer que les personnes qui sont identifiées comme étant les plus risquées en matière de récidive fassent l'objet d'un traitement et d'un suivi tout à fait spécifique au niveau du Parquet.

Mais tout cela est relativement stérile si on n'est pas dans une approche de travail en chaîne. Vous savez que l'approche de la sécurité publique est une approche en chaîne et donc le Parquet peut être amené à réaliser un travail efficace à partir du moment où nous disposons d'une information qui soit rapidement communiquée, d'une information qui soit complète. Pour être très concret: des enquêtes communiquées par des services de Police qui soient complètes et rapidement transmises.

Pour donner un exemple: si la Police met 4 mois pour informer le Parquet d'une situation de violences conjugales et que l'enquête qui arrive n'est pas complète, on doit renvoyer ce dossier à la Police avec une demande d'audition de témoins, d'exploitation d'images de vidéo-surveillance, avec des expertises médicales à faire réaliser, on perd de nouveau 2, 3, 4 mois et on se retrouve avec un délai de prise en charge de la victime et de l'auteur qui est beaucoup trop long, qui permet le risque de récidive et qui génère le sentiment d'abandon des victimes.

Travailler avec la Police, sensibiliser la Police à l'importance de transmettre des dossiers complets et rapides, c'est nous permettre à nous de pouvoir travailler en temps réel et de fournir une réponse adéquate à ces problématiques de violences conjugales.

Ce travail de sensibilisation, c'est un travail de tous les jours mais les problèmes de capacité, au niveau des Parquets, ils existent aussi au niveau des services de Police et donc, pour permettre aux services de Police d'avoir la capacité de faire ces enquêtes, c'est toujours une question de moyens mais c'est aussi une question de priorités. Le discours, qui est un discours de Procureur du Roi aujourd'hui, c'est d'être conscient qu'avoir du bleu dans les rues, c'est une demande légitime, cela contribue à réduire le sentiment d'insécurité, cela donne une visibilité à l'action de la Police et c'est important mais si l'on met trop de bleu dans les rues, comme les moyens sont limités, on n'a pas assez d'enquêteurs. Quand on n'a pas assez d'enquêteurs, ce sont des enquêtes qui n'avancent pas, ce sont des auteurs que l'on n'arrête pas et donc ce sont des auteurs qui continuent, des victimes qui ne sont pas prises en charge, pas reconnues comme victimes. Il est important – c'est un discours de Procureur du Roi, je l'entends – de trouver l'équilibre entre la visibilité et l'efficacité. Cette efficacité passe par des moyens au niveau des services d'enquêtes, elle passe aussi par des mécanismes de contrôle de qualité. C'est bien d'envoyer des dossiers rapidement mais il faut qu'il y ait un contrôle qualité, qui ne se fait pas non plus tout seul. Il faut des policiers expérimentés, conscients de l'impact de ce travail et conscients que, s'ils fournissent un produit pas immédiatement exploitable au niveau judiciaire, finalement le travail fait en amont est inefficace, inutile.

Travailler sur les capacités policières, c'est fondamental. Travailler sur le contrôle qualité, ça l'est tout autant et cela reste un fameux projet à mettre en œuvre parce qu'on n'y est pas encore.

Comme je vous l'ai dit, si l'on a des délais de traitement qui sont trop longs au niveau des services de Police, si on n'a pas suffisamment de capacité en matière d'enquêtes, quels sont les risques? Il faut le savoir. Les risques ce sont: des classements sans suite parce que l'on n'identifie pas l'auteur d'une agression, d'un viol; des risques de classements sans suite parce que l'on n'a pas recueilli d'éléments de preuve, il y avait des témoins, on ne les a pas entendus, il y avait des images de vidéosurveillance, on ne les a pas saisies, pas exploitées; il y avait des éléments dans un téléphone, on n'a pas saisi ce téléphone, on ne l'a pas exploité, on n'a pas fait de PV. Cela, c'est la réalité de tous les jours. Laisser une capacité d'enquête insuffisante, c'est: pas assez de preuves, pas assez de réponses pénales. Il faut vraiment en être conscient.

Dans les choix qui sont faits, dans les moyens qui sont confiés dans les zones de Police, la recherche, la capacité d'enquêtes ce n'est pas toujours la priorité première d'autorités administratives mais c'est véritablement important puisque l'autorité administrative, comme l'autorité judiciaire ont cet objectif, ont ce souci de la sécurité publique et elle passe aussi par des enquêtes judiciaires de qualité.

C'est aussi évidemment, quand une enquête n'est pas alimentée de manière suffisamment rapide, le risque de libération d'auteurs à l'égard desquels le Juge d'instruction avait délivré un mandat d'arrêt parce que l'enquête n'avance pas. Dans un système démocratique, le Juge d'instruction peut placer des personnes en détention préventive pour des faits graves – et je ne vais pas revenir ici, ce n'est pas l'objet, sur les critères de la détention préventive – mais il faut que l'enquête soit alimentée rapidement. Si l'enquête n'est pas alimentée rapidement, parce que l'on a une capacité d'enquête insuffisante, on se retrouve avec des libérations, par la Chambre du Conseil, par les juridictions d'instruction et c'est alors que tout le monde se dit: "Il est scandaleux qu'on ait libéré ces personnes" mais ces personnes sont libérées parce que l'enquête ne suit pas. Il faut en être conscient aussi au niveau de la direction des services de Police et des autorités administratives.

On a travaillé en sensibilisant les services de Police, on a travaillé sur nos structures, on a travaillé sur nos monitorings, on a travaillé aussi sur la suite de la chaîne pénale, c'est-à-dire la sensibilisation du Président du tribunal sur nos besoins en matière d'audiences. La Police peut faire du très bon travail, le Parquet peut essayer de faire du très bon travail aussi, si on n'a pas une capacité d'audience, une capacité pour rendre des jugements, on est dans un goulot d'étranglement et on n'a pas de décision judiciaire qui peut intervenir et qui peut encore moins, évidemment, être mise en œuvre.

Avec le Président du tribunal, nous avons des concertations hebdomadaires pour permettre d'adapter la capacité d'absorption du tribunal aux besoins du Ministère public. C'est quelque chose qui fonctionne bien. Le Président du tribunal a mis sur pied depuis le mois de février, vous le savez sans doute, une chambre de traitements des assuétudes. C'est une chambre du tribunal correctionnel où l'on fait véritablement du sur mesure. On examine la situation d'auteurs de faits de violence ou de vols, dont la problématique délinquante est liée à un problème d'assuétudes à la drogue, à l'alcool ou aux médicaments. L'idée de ce dispositif est de dire que l'on met des moyens importants, en matière judiciaire, en matière de travail de la Maison de justice, pour travailler sur les causes de la délinquance. Quand on a pu aider une personne à régler un problème de toxicomanie ou un problème d'alcool, on travaille sur les causes donc on réduit le risque de récidives. Ce sont des dispositifs qui coûtent relativement cher en temps, en personnel mais on a toute une série d'études évaluatives, au niveau belge, au niveau européen et aussi au niveau des Etats-Unis, qui nous montrent que ce type de dispositifs donnent des résultats tout à fait concrets. On a lancé ce dispositif à Namur depuis le mois de février et on attend toute une série d'évaluations mais ce type de dispositif a été évalué et c'est pour cela qu'on l'a mis en œuvre.

On a aussi obtenu du Président du tribunal qu'il augmente le nombre d'audiences en matière de procédures accélérées. Je vous le disais, il est important que l'on réduise nos délais de traitement, c'est-à-dire le moment entre le moment où l'auteur commet l'infraction et le moment où il est jugé. Si vous êtes jugé 5 ans plus tard, le signal n'est quand même pas évident. L'intérêt de la réponse sociale n'est pas toujours évident non plus. Ce qui est important, c'est de pouvoir agir plus rapidement.

Certes, la justice a besoin de temps pour l'enquête, on essaie de réduire ces délais. La justice a besoin de temps pour juger de manière équitable, en respectant les droits de la défense. Ce temps est disponible mais l'idée est de raccourcir ces délais de traitement pour voir des réponses rapides.

Le Président a ouvert des chambres de traitement spécifiques en matière de procédures accélérées. On en avait 2, on en a maintenant 3 et on en aura 4 à partir du mois de janvier. L'idée est que le Président du tribunal mette à disposition du Parquet plus de capacité d'audiences pour des réponses rapides.

C'est en cela aussi où la section R+, dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui a commencé ce matin, a cette fonction. Un auteur qui commettait des faits de violence, ou bien il était libéré à l'issue de son audition, poursuivi plusieurs mois plus tard, ou bien il était dans les conditions et le Juge d'instruction pouvait délivrer un mandat d'arrêt. Il n'y avait pas de comparution au niveau du Parquet. Aujourd'hui, des personnes privées de liberté vont comparaître devant un magistrat du Parquet. L'idée c'est quoi? C'est d'avoir une analyse en profondeur de la situation globale du justiciable, de ses antécédents, de sa situation personnelle et de pouvoir avoir une réponse immédiate, c'est-à-dire que le jour-même une décision est prise par un magistrat et

soit on renvoie le justiciable vers une médiation pénale (pour avoir un traitement sur l'assuétude, avoir des formations pour réduire le risque de récidive), soit il va recevoir une citation pour comparaître dans les 2 mois devant le tribunal correctionnel.

Aujourd'hui, le Parquet offre une réponse rapide, beaucoup plus certaine avec le recours aux alternatives aux poursuites qui vont moins impacter le système judiciaire mais avec une réponse orientée sur la résolution de problèmes et sur les risques de récidive.

En cela, nous avons adapté notre structure, on a adapté aussi la capacité d'absorption du tribunal, en concertation avec le Président et donc cela devrait nous permettre de réduire nos délais de traitement et d'augmenter nos taux de réponses.

On a aussi engagé une criminologue spécialisée en matière de traitement des violences intrafamiliales. Malheureusement, je dois vous dire qu'après 1 mois et demi, elle était déjà en incapacité de travail, vu la charge de travail. C'est pour vous dire que ce n'est pas toujours évident non plus d'être confronté, même comme travailleur spécialisé, à la masse de travail en matière de violences intrafamiliales. C'est parfois compliqué sur un plan personnel.

En matière de collaboration, il y a évidemment le lancement de l'Espace VIF avec un projet qui est abouti, un texte qui devrait pouvoir être complètement validé d'ici une quinzaine de jours. On a aussi le projet CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles) qui, lui aussi, est tout à fait abouti avec un protocole d'accord entre les différents partenaires qui sont notamment la Maison de justice, la Ville, la Province, l'hôpital, le Parquet. C'est un protocole définitif qui a été soumis aujourd'hui pour signature. C'est donc un dossier sur lequel nous avons aussi avancé de manière significative.

Vous savez aussi qu'il existe un dispositif qui s'appelle "l'alarme anti-harcèlement". Du matériel est déjà disponible aujourd'hui dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Ce matériel est en réalité un bouton d'alarme que le Parquet peut attribuer à une personne qui serait dans l'hypothèse d'un risque de féminicide ou atteinte grave à l'intégrité physique d'une personne ou de ses enfants. L'idée de ce dispositif est de pouvoir permettre à la Police d'être informée immédiatement, la victime peut enclencher ce bouton d'alarme, la victime est immédiatement mise en contact avec un service de Police qui se rend sur place immédiatement également. L'idée c'est une protection de la victime avec un service de Police qui est informé immédiatement, quand il reçoit l'alerte, de la situation globale de cette personne. Le but: assurer la protection de la victime et peut-être l'interpellation d'un suspect si la victime est en réel danger.

Tous ces dispositifs, comme je vous le disais: CPVS, Espace VIF et la protection des personnes en matière de prévention de féminicide par les alarmes anti-harcèlement, ce sont 3 projets qui sont en train d'aboutir maintenant.

Pour vous dire que, sur cette problématique de violences conjugales et intrafamiliales, on a mis beaucoup de moyens. On a mis des moyens qui permettent aussi de travailler en parallèle sur la criminalité organisée, particulièrement le trafic de drogues. Le trafic de drogue, c'est aussi une priorité nationale et pas qu'à Anvers, c'est une priorité de tous les citoyens partout et c'est une priorité du Parquet de Namur aussi.

Une des difficultés que l'on rencontre aussi dans la lutte contre le trafic de drogue, c'est toute la problématique de personnes qui sont en séjour illégal et la collaboration avec l'Office des Etrangers. Là aussi, une synergie avec l'Office des Etrangers est en train de se mettre en place de manière tout à fait structurelle pour améliorer ce fonctionnement Parquet-Police-Justice-Office des Etrangers.

Par rapport aux violences intrafamiliales, je vous disais que quand des enfants étaient exposés à la violence conjugale, c'était des conséquences qui pouvaient être très graves sur un plan du développement psychologique. Cela reste un des besoins importants aujourd'hui pour le Parquet de Namur: un renfort pour une section jeunesse. Les perspectives sont assez peu encourageantes à cet égard. Malgré tous les efforts que l'on fait pour essayer de travailler sur ce phénomène prioritaire, jusqu'au 15 août, on était 80% du cadre au niveau des magistrats. C'est-à-dire qu'il nous manquait 6 magistrats sur le cadre et un magistrat traite 1.500 dossiers par an. C'est pour vous dire que l'on est dans des conditions particulièrement difficiles.

Aujourd'hui, nous avons été renforcés par 2 stagiaires. On fait donc tourner des cabinets de magistrats par des stagiaires judiciaires. La situation s'améliore. On est aujourd'hui à 26 sur 29 mais on peut un peu appeler cela du bricolage.

Sans vous parler du statut du magistrat puisqu'une nouvelle loi, qui entre en vigueur dès janvier 2025, met en œuvre le statut du magistrat, pour octroyer des droits sociaux aux magistrats (ce qui n'existait pas): des congés parentaux, un travail partiel en fin de carrière. Tout cela est effectivement très bien mais c'est évidemment fait sans aucune compensation budgétaire. Une étude d'impact a été faite: c'est un coût de 8,2% de la capacité. C'est-à-dire que pour le Parquet de Namur, ce sont 2 ETP qui disparaissent à partir du 1^{er} janvier 2025. 2 ETP, vous imaginez, on parle de 8% et il n'y a aucun budget qui est prévu pour compenser cela.

On essaie de faire toujours mieux, avec moins de moyens, avec des attentes légitimes toujours plus nombreuses et on nous annonce un vacature plan pour le mois de novembre, il y aura un budget fédéral de 11 magistrats pour toute la Belgique. C'est ce que l'on nous annonce pour le mois de novembre. On essaie de faire le mieux possible, on fait une priorité des violences conjugales, de la criminalité organisée, de la protection des enfants, des plus faibles, on est sur des projets avec nos partenaires mais la question de la capacité et des services de Police et de la magistrature reste une question vraiment compliquée.

Vous avez vu aussi que c'est toute la chaîne pénale qui est difficile puisque le Président a fait une intervention dans la presse cette semaine expliquant qu'il devait annuler 30% d'audiences en matière civile parce que l'on a un manque de greffiers de 30% au niveau du cadre. Là aussi, pour l'instant la chaîne pénale n'est pas impactée mais cela veut dire que toute une série de contentieux, qui concernent les citoyens, ne pourra pas être gérée parce que l'on a un déficit au niveau des greffes et au niveau administratif qui est équivalent à 30%. C'est important de se rendre compte de cette réalité-là. Les gens tiennent, les gens donnent leur maximum au sein des institutions mais les gens tombent comme des mouches. Il y en a encore qui sont tombés aujourd'hui et pour ceux qui tiennent le coup, c'est de plus en plus compliqué.

C'est ce que je voulais vous partager par rapport à nos objectifs en matière de violences conjugales, par rapport aux moyens qui étaient mis en œuvre, par rapport aux difficultés aussi, sans langue de bois, que nous rencontrons tant dans la collaboration avec les services de Police qu'au niveau de nos propres capacités.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup Monsieur Gaublomme pour votre exposé qui nous a vraiment permis de mieux comprendre toutes les avancées, tout ce que vous tentez de faire mais également – vous l'avez dit – toutes les difficultés auxquelles vous êtes confronté.

La parole est maintenant aux Conseillers ou Conseillères qui le souhaiteraient pour des questions éventuelles ou des demandes de précisions ou des réactions.

Madame Quintero.

Mme C. Quintero-Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:

Merci beaucoup Monsieur le Procureur.

C'est toujours un plaisir de vous écouter et de voir tout ce que vous avez déjà mis en œuvre en l'espace d'une année, si je ne me trompe. C'est impressionnant d'entendre ce qui a été mis en place aujourd'hui spécifiquement, le 1^{er} octobre. J'ai hâte de pouvoir avoir une analyse chiffrée de toutes ces nouvelles mesures.

J'avais 2 questions concrètes.

Quels sont les principaux défis rencontrés lors de la poursuite des affaires de violences intrafamiliales et sexuelles? Quels obstacles les victimes rencontrent-elles le plus souvent pour faire entendre leur voix devant la justice?

Comment la Ville peut-elle collaborer de manière plus étroite avec le Ministère public et la justice pour améliorer la prise en charge des affaires de violences intrafamiliales? Y a-t-il des initiatives que vous souhaiteriez voir mises en place sur Namur? Est-ce que vous recommanderiez de former davantage certains acteurs locaux (policiers, travailleurs sociaux,

personnel scolaire) pour mieux identifier et réagir aux situations de violences?

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Quintero. D'autres encore?

Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Bonsoir. Merci Monsieur le Procureur du Roi pour cet exposé qui est bien clair, bien complet. Merci aussi pour toutes les initiatives prises et cette volonté d'apporter une réponse la plus rapide possible à ce problème des violences.

Je crois aussi que vous avez bien mis le doigt sur ce lien entre assuétudes et violences. J'apprécie aussi l'attention portée aux enfants qui sont finalement des victimes indirectes de ces violences.

J'avais juste une question. On a déjà parlé beaucoup ici du CPVS et de l'Espace VIF et je crois que l'on va encore en parler mais cela m'avait échappé, cette histoire d'alarme anti-harcèlement. Si j'ai bien compris, il n'est pas encore actif. A votre avis, quand pourra-t-il être fonctionnel?

Dans quelle mesure sera-t-il sollicité? Si j'ai bien compris, c'est pour les femmes en risque de féminicide. J'imagine – enfin j'espère – que ce sera une occurrence très rare, exceptionnelle. Je voulais savoir un peu plus précisément.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Encore l'une ou l'autre question puis je cède à nouveau la parole à Monsieur Gaublonne?

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci beaucoup Madame la Présidente.

Merci beaucoup Monsieur le Procureur du Roi pour ces explications à la fois très claires du problème et en même temps très honnêtes sur les défis et qui révèlent que, sur ce dossier comme sur d'autres, c'est aussi lié à la situation de la justice et indirectement à quel point les gens ont un service public judiciaire compétent, à l'écoute, efficace, rapide ou pas et moins du ressort des personnes de 1^{ère} ligne, que ce soit magistrats, policiers ou personnel des services sociaux, que de choix politiques qui étranglent ces dits services.

C'est important de le dire: les choix politiques de certains partis demandent de faire 30 milliards d'économie par an. On voit aujourd'hui en l'occurrence que l'on est déjà en train de constater que certains services publics sont en train de couler. Ce genre de choix va contribuer à ajouter encore plus d'eau dans la barque pour qu'elle coule encore plus vite.

J'avais plusieurs questions.

La toute première, sur la question de l'alarme que Madame Klein a évoqué récemment: si je comprends bien, c'est d'une part dans certains cas assez précis et d'autre part, c'est une alarme que la personne peut activer mais avec un risque d'être prise par surprise ou d'avoir des services de Police ou de secours qui arrivent trop tard. Dans le monde judiciaire, en tout cas les avocats de la famille spécialisés dans les questions intrafamiliales, j'ai eu plusieurs fois des discussions avec des juristes qui évoquaient que, dans d'autres pays, un choix fort et donc aussi budgétaire était fait pour plutôt une politique de bracelets électroniques de part et d'autre (victime/agresseur), connectés à la Police et qui définissent un nombre de mètres minimum entre les 2 personnes et qui permettent du coup une intervention beaucoup plus efficace – quand on dit que les deux personnes, par exemple, ne peuvent pas être à moins d'un kilomètre ou moins de 500 mètres – que si on attend qu'une personne appuie sur un bouton et qu'on vienne 15 minutes après et que c'est trop tard.

Est-ce que c'est lié à des choix budgétaires? Est-ce que c'est parce que ce genre de bracelets coûte trop cher? A votre avis – vous n'êtes pas expert-comptable, ce n'est pas vous qui gérez les budgets, donc je comprendrais très bien que vous me disiez que vous n'en savez rien – mais avez-vous, même grossièrement un chiffre? Est-ce que ce serait effectivement lié à des choix budgétaires ou pas?

Un des problèmes dans les questions des violences faites aux femmes et intrafamiliales, c'est la question du taux de classements sans suite qui est, pour une part, lié à un problème dès le commencement dans la récolte des preuves. Cela a été évoqué par vous mais est-ce qu'il y a des pistes concrètes pour résoudre ce problème de procédures à moitié faites, avec tout le respect que j'ai pour le personnel de 1^{ère} ligne qui doit traiter ce genre de dossiers, et c'est je suppose vraiment très compliqué?

Remplir le cadre complet de la magistrature chez nous et en Belgique, à votre avis cela représente combien? Le nombre d'ETP, je suppose que vous l'avez plus ou moins? Cela représente combien d'argent? Les dossiers traînent parce que le corps judiciaire est limité, vous le dites vous-même. Vous n'êtes pas les plus à plaindre mais vous êtes quand même, malgré des bricolages, pas à 100% du cadre.

En termes d'analyse de risques, si j'ai bien compris, c'est obligatoire d'avoir une analyse de risques de la personne après son dépôt de plainte mais il n'y a pas toujours toute une série d'associations de défense du droit des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes témoignent qu'il n'y a pas un respect de l'obligation systématique de l'analyse de risques qui fait que, parfois, les personnes sont remises en liberté alors qu'il y a un réel danger ou elles ne sont pas prises en charge avec le degré d'urgence nécessaire. Comment peut-on résoudre ce genre de problème? Je suppose qu'il y a une réponse bateau, que l'on entend suivant, c'est la question de la formation du personnel de 1^{ère} ligne mais est-ce que vous avez des pistes de réflexion par rapport à cela?

Tous les commissariats ne sont pas ouverts 24h/24, 7j/7. Est-ce que c'est une piste? Est-ce que les études montrent que cela aide que les commissariats soient plus ouverts ou pas? Cela ne touche pas forcément Namur, en tout cas le CPAS est ouvert 24h/24 et 7j/7 donc c'est déjà une très bonne chose.

Un des éléments mis en avant par certains mouvements de lutte contre les violences faites aux femmes est le fait d'avoir des points mauves dans chaque grand événement, des espaces dédiés à la prise en charge immédiate des femmes victimes de violences. Est-ce que c'est une réflexion qui est en train d'avoir lieu pour les mettre en place? Est-ce que cela peut faire partie d'un plan de lutte contre les violences faites aux femmes, aussi dans l'espace public et dans les grands festivals? On sait qu'il y a des ingrédients qui contribuent ou pas à augmenter la dangerosité d'un espace, aussi notamment l'alcoolémie.

Est-ce que ce serait possible pour les prochaines Wallos ou les grands événements comme ceux-là, de mettre ce genre de choses en place en collaboration avec la Police et la magistrature?

Il est mis dans le rapport, pas dans votre rapport mais dans le rapport des synergies Ville-CPAS, page 44, que l'on constate une diminution des actes de violences intrafamiliales sur le territoire. Est-ce que vous avez un avis par rapport à cela? A quoi est-ce que c'est dû? Est-ce que vous pensez que c'est justement dû au fait qu'il y ait déjà une prise en charge plus importante à la base judiciaire, avec des moyens alloués, des forces? Est-ce que vous pensez que c'est lié (je le pense mais votre avis m'intéresse) à l'ouverture de l'Espace VIF, l'ouverture du CPVS qui sont plutôt des projets d'avant-garde, pilotes, qui vont vraiment dans le bon sens pour lutter contre les violences intrafamiliales?

J'en ai terminé pour mes questions mais vous avez soumis un point sur l'impunité et sur le fait que le sentiment d'impunité soit un problème sociétal. Un des débats qui inonde les réseaux sociaux à juste titre à l'heure actuelle, c'est le débat du procès de Dominique Pellicot et des 51 violeurs de Mazan qui révèle l'aspect – cela m'intéresse aussi d'avoir votre avis – de la thèse comme quoi les viols sont commis par des monstres. Ce qui sert non pas à banaliser mais à mettre dans un coin le problème et de ne pas en faire un problème de société. Cette organisation (quand on parle de dizaines et de dizaines de gens, c'est une organisation, ce n'est pas un fait isolé) révèle justement tout le rôle de l'impunité parce que toute une série de

ces gens ont fait cela, parce qu'ils se sentaient intouchables. Pareil, cela m'intéresse aussi d'avoir votre avis sur le fait que ce soit effectivement un phénomène de société. Il me semble en tout cas trop facile de dire que c'est juste quelques monstres parce que l'on constate que, des dires de la défense elle-même dans le procès Pellicot, ce sont des bons pères de famille, justement. Si ce sont de bons pères de famille qui font cela, cela veut dire qu'il y a un réel problème dans le fait que les gens se sentent en impunité et se disent qu'ils peuvent se permettre de faire ce genre de chose à une femme, sans être inquiétés, que cela révèle plutôt un problème sociétal.

Je ne peux évidemment pas clôturer mon intervention sans envoyer mon immense respect pour Gisèle Pellicot.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Monsieur le Procureur, merci pour votre intervention.

Je ferai court mais ce qui m'a interpellé c'est quand vous dites que trop de bleu, cela nuit à un moment donné. Je voulais avoir votre sentiment sur la prévention, vous avez parlé d'enquêteurs mais sur la prévention et le travail que vous pouvez mener avec les associations qui œuvrent dans cette matière-là mais aussi sur le travail notamment fait par Praxis ou d'autres sur l'accompagnement des auteurs de violences. C'est pour avoir votre retour sur la "mesure d'efficacité" et comment on peut évoluer dans ce travail important de prévention. On sait que réprimer est naturellement important et il faut le faire mais comment peut-on faire pour prévenir? Avec votre travail d'analyse, est-ce que vous pouvez aussi vous nourrir et nourrir également le travail d'associations, d'institutions sur cette matière?

Merci en tout cas déjà pour vos réponses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Après toutes ces questions, Monsieur Gaublonne, vous êtes à nouveau sollicité pour des réponses et des avis également.

Je vous cède la parole, merci.

M. E. Gaublonne, Procureur du Roi:

Je vous remercie.

Je constate qu'il y a beaucoup, beaucoup de questions. Dans chaque question qui est posée, il y a évidemment pas mal d'éléments de réponses. On va essayer de structurer un peu ces différents éléments.

Peut-être une première chose: réagir sur la question du bleu en rue. Une nouveauté aussi, dans le chef du Ministère public, c'est de lutter contre la criminalité, lutter contre le sentiment d'impunité mais aussi lutter contre le sentiment d'insécurité.

Je suis très sensible évidemment aux chiffres de la criminalité. J'y suis très sensible et c'est un leitmotiv pour les magistrats quand ils se lèvent le matin, de ne pas être déconnectés de la vie sociale. Nous sommes aussi des citoyens avec une vie ordinaire, comme vous, comme tout le monde. Nous partageons évidemment les mêmes préoccupations et le même sentiment d'insécurité.

Cette année, pour la 1^{ère} fois, dans le Livre blanc du Ministère public, on a indiqué cette volonté de tous les Chefs de Corps de lutter contre le sentiment d'insécurité également.

Comment peut-on lutter contre le sentiment d'insécurité? Comme vous l'avez relevé tout à l'heure et je le disais: du bleu en rue, selon la formule consacrée de la présence policière en rue, cela peut être de nature à rassurer la population. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire. Je dis simplement qu'à moyens égaux – parce que les moyens de la justice sont limités et les

moyens des services de Police sont limités aussi – si on déplace trop le curseur vers de la visibilité alors on a un travail de fond qui peut être insuffisant, avoir un travail d'enquête qui est insuffisant, des réponses pénales qui sont insuffisantes.

Il y a une série de dispositifs – dont je n'ai pas parlé aujourd'hui mais il n'y a pas de difficulté à en parler – policiers, judiciaires, mixtes qui sont très intéressants par rapport au sentiment d'insécurité, par rapport à la visibilité, par rapport à la communication, à l'estompement de la norme.

Si vous me donnez la parole sur ce sujet, c'est ce que l'on appelle les transactions immédiates. C'est un dispositif que j'ai souhaité qu'il puisse être mis en œuvre depuis 1 an. La Police de Namur est pilote au niveau de l'arrondissement judiciaire par rapport à ces transactions immédiates. L'idée est d'avoir un dispositif policier présent sur le terrain qui est équipé d'un chien qui détecte les personnes en contact avec de la drogue. Le chien est un chien passif, c'est-à-dire qu'il va détecter si la personne qui se présente dans le dispositif a été en contact avec de la drogue, si la personne a été en contact avec de drogue, le chien va le marquer. La personne va être soumise à une fouille et c'est alors que l'on va découvrir, en moyenne statistiquement dans 30% des cas, la présence de drogues mais aussi la présence d'armes. Ce type de dispositif permet de lutter contre la consommation et la présence de drogue dans les rues, de lutter contre le fait que de plus en plus de personnes sont trouvées porteuses d'armes. Ce qui représente évidemment une infraction mais un risque pour la sécurité publique. Quand on est porteur de couteau, le risque est évidemment de l'utiliser. Ce type de dispositif permet aussi régulièrement d'identifier des personnes recherchées par la Police, qui doivent être mises en prison (ce que l'on appelle une ordonnance de capture) ou de gens qui doivent être privés de liberté à la demande d'un Juge d'instruction ou être entendus dans le cadre d'une enquête.

Ce genre de dispositifs qui prend 2 heures – que l'on a mis en œuvre pendant les Fêtes de Wallonie, que l'on a mis en œuvre pendant les Solidarités, que l'on met régulièrement en œuvre dans toute une série d'opérations à Namur – permet de faire de l'enquête judiciaire très rapide avec une réponse immédiate parce que, quand vous êtes interpellé en possession de drogues ou d'armes, vous êtes amené à payer immédiatement une transaction. Il y a un terminal Bancontact, vous payez immédiatement ou vous recevez un bulletin de virement dans les 15 jours. Si vous ne payez pas, vous êtes poursuivi devant le tribunal correctionnel dans le cadre des procédures accélérées. C'est aussi notamment pour cela que l'on a demandé au Président d'augmenter la capacité en matière de procédures accélérées.

Par ce type de dispositif, vous mettez du bleu en rue, vous faites du judiciaire, vous faites une réponse systématique, vous faites une réponse immédiate et si l'auteur ne paie pas, il est automatiquement poursuivi devant le tribunal correctionnel dans les 2 mois.

Vous voyez qu'en matière de prévention, on a des dispositifs qui sont mixtes puisque l'on est visible, on fait de la prévention, on fait du rappel à la loi (il y a quand même encore toute une série de personnes qui ne comprennent pas que le simple fait de détenir du cannabis, c'est une infraction, de détenir du cannabis sur la voie publique, on risque un an d'emprisonnement, on risque 8.000 € d'amende. Il y a encore plein de gens qui ne le savent pas ou qui font semblant de ne pas le savoir. Ce genre de dispositifs permet de rappeler la loi, permet de faire de la prévention et de la répression.

Faire aussi de la communication, donner de la visibilité aux services de Police et aussi arrêter des gens qui sont parfois signalés "à rechercher" pour des enquêtes de criminalité organisée.

Je n'oppose pas du tout la prévention à la répression. Par contre, il faut être attentif à ne pas mettre trop l'accent, quand les moyens sont limités, exclusivement sur de la visibilité, sur de la prévention sinon en réalité, ce sont les enquêtes qui en sont impactées et quand les enquêtes sont impactées, on a des auteurs qui ne sont pas arrêtés, on a des auteurs qui sont relâchés et ce sont des signaux qui sont particulièrement graves aussi au niveau de la population. On renforce le sentiment d'impunité d'auteurs, sentiment d'abandon de victimes. C'est là où il faut arriver à trouver le juste milieu et parfois, en mixant des dispositifs comme celui-là.

Le travail sur la communication, c'était aussi un point qui me paraissait important par rapport aux différentes questions qui ont été posées. Ici, je vous ai parlé d'un dispositif sur lequel on fait de la communication après des opérations, comme cela, il y a en général un communiqué

de presse qui est rédigé par le Chef de Corps de la Police locale, conjoint avec le Procureur du Roi et/ou le Bourgmestre (cela dépend puisque l'on est dans le cadre de missions qui sont mixtes) donc on informe la population des résultats. C'est aussi une stratégie qui vise à renforcer les stratégies judiciaires et les stratégies de prévention.

Je crois aussi que la justice doit apprendre à plus communiquer. On a aussi pas mal reproché à la justice de manquer de communication, de manquer de pédagogie. On doit souvent rectifier dans la presse toute une série d'informations qui sont communiquées parce qu'elles sont inexactes. On a des informations fausses qui sont mises dans la presse sur le résultat d'une enquête, sur ce qu'il s'est passé, à quel endroit, à quel moment. Nous essayons d'être particulièrement actifs, non seulement pour rectifier des faux faits mais aussi pour faire preuve de pédagogie. Nos institutions sont complexes, notre justice n'est pas nécessairement facile à comprendre pour tout le monde donc aujourd'hui, nous avons dans les Parquets, des magistrats-presse. Avant d'être Procureur du Roi, je l'étais aussi. On a maintenant des attachés en communication. Notre but, par ces stratégies de communication, c'est aussi de mieux expliquer quel est le travail qui est fait mais aussi quelles sont les limites de l'approche judiciaire.

Moi je suis passionné par mon métier, je le fais depuis 24 ans, travailler au sein de la justice, je suis Procureur du Roi depuis 1 an. On peut être passionné, on peut être convaincu de l'importance de son travail, on doit aussi être très humble par rapport aux capacités du pouvoir judiciaire. Il y a beaucoup d'attentes qui reposent sur le pouvoir judiciaire, on a l'impression que l'on peut tout faire, que l'on a tous les moyens, qu'on a des baguettes magiques, qu'il suffit d'aller déposer plainte et que l'on va régler toute une série de problèmes. Je suis tout à fait lucide par rapport à cela et tout à fait transparent: il y a un certain nombre de choses que nous savons régler mais on est évidemment tributaire des moyens qui sont en amont, des moyens qui sont en aval. Le travail qui est fait en prison pour la resocialisation quand il est trop faible, c'est effectivement une difficulté. L'absence d'éducation, l'absence de travail qui peut être fait pour l'insertion socio-économique des personnes, ce sont des personnes qui peuvent être fragiles, ce sont des personnes qui peuvent être parfois amenées à délinquer pour survivre. C'est un aspect sur lequel nous n'avons pas de prise. La problématique des personnes malades mentales, on a de plus en plus de malades mentaux qui sont délinquants habituels et là aussi, on le sait, le travail qui peut être fait dans l'annexe psychiatrique d'une prison, n'est pas un travail suffisant, satisfaisant pour pouvoir guérir ces personnes.

Là aussi, la justice hérite finalement de toute une série de problématique sur lesquelles elle n'a pas de prise. Il faut être tout à fait lucide par rapport à cela et il faut pouvoir communiquer aussi de manière transparente. On n'a pas de baguette magique. On a un certain nombre d'outils mais on est évidemment tributaire des capacités dont nous disposons et dont nos partenaires disposent. Cela, c'est vraiment important de faire cet effort aussi de pédagogie.

Pour répondre peut-être à la première question: qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné, nos enquêtes peuvent ne pas aboutir et qu'on ait des victimes qui ne soient pas reconnues dans leur statut de victime et pas prises en compte? Je crois et je l'ai dit tout à l'heure, qu'il y a d'abord une question de formation des services de Police. Je pense qu'il y a un gros travail qui est fait au niveau de la formation. Dans chaque école de Police, vous avez des magistrats qui vont donner des cours aux policiers pour d'une part les former sur des matières spécialisées, mais d'autre part les former aussi sur les enjeux de la qualité de leur travail.

Ce travail est mené au quotidien et c'est d'ailleurs une réflexion en interne à chaque fois: quand un collègue me dit: "Es-tu d'accord que j'aille donner tel cours à l'Académie de Police, que j'aille donner tel cours à l'Institution de formation judiciaire?", on est dans le dilemme permanent. "Tu vas aller donner cours pendant 1 journée, 2 journées mais est-ce que, dans ton cabinet, tu peux te permettre cela?". C'est compliqué parce que celui qui va donner cours pendant 2 journées à l'Académie de Police, il va devoir rattraper cela pendant son week-end. On est dans le défi permanent: je contribue à essayer de former les gens mais alors j'ai un impact sur mon cabinet, mes délais de traitement, ma charge de travail. On est dans ce dilemme permanent parce que nous sommes aussi à flux tendus. On veut contribuer à la formation des services de Police, aux réunions avec nos partenaires, à la sensibilisation, à faire de la communication mais tant que l'on fait cela, on ne traite pas les dossiers. On est dans ce dilemme permanent.

Je parle de formation, je parle évidemment aussi de contrôle qualité. Le contrôle qualité est vraiment important, je le disais tout à l'heure. Cela reste, je pense, un des défis, un des obstacles. Aujourd'hui, dans les dossiers qui sont transmis par la Police au Parquet, on a des enquêtes qui ne sont pas complètes, des enquêtes qui sont rentrées de manière tardive, il y a parfois des mois avec 2 ou 3 rappels qui sont adressés aux services de Police pour avoir une réponse à des devoirs d'enquête. C'est une vraie réalité. C'est un véritable obstacle à la qualité de notre travail, c'est le manque de qualité du travail au sein de certains services de Police ou à certains moments parce que l'on n'a pas nécessairement de contrôle qualité. Ce contrôle qualité prend aussi de la capacité au niveau des services de Police mais c'est un investissement au profit du citoyen. Je pense qu'il doit pouvoir être fait. Ce sont des réflexions que je veux mener aussi au sein avec les Chefs de Zone et les autorités administratives.

Mettez des moyens sur le contrôle qualité, cela permet à la justice après de faire un travail plus rapide et de meilleure qualité.

Par rapport à une autre question aussi: faire de l'information, de la rectification d'information, faire de la pédagogie, faire des contrôles qualité, je pense qu'il faut aussi pouvoir informer les victimes sur les services d'aide. C'est quelque chose qui est véritablement important. Il faut aussi, pour que les victimes se rendent dans les services d'aide, qu'il y ait une confiance dans nos institutions. La confiance ne se décrète pas, elle se gagne aussi parce que du travail de qualité est mené. Je pense que là, il y a peut-être quelque chose à faire en termes de prévention, c'est d'avoir des structures d'accueil qui soient suffisamment performantes, qui soient suffisamment inspirantes pour les victimes.

Vous aviez aussi posé une autre question en ce qui concerne l'alarme anti-harcèlement. De manière très pragmatique, on n'a pas encore utilisé à Namur d'alarme anti-harcèlement mais les dispositifs sont là, ils sont disponibles, ils sont prêts à fonctionner. Si ce soir, mon téléphone sonne et qu'il faut une alarme anti-harcèlement, on pourra la délivrer, il n'y a aucune difficulté.

Par contre, c'était plutôt au niveau des conditions d'engagement de l'alarme anti-harcèlement, que l'on qualifie d'alarme anti-féminicide parce qu'en réalité, l'idée de ce dispositif c'est vraiment de prévenir les atteintes graves et imminentes à la sécurité des personnes, des atteintes graves à la vie. On a un dispositif qui est utilisé à titre subsidiaire. On utilise ce dispositif si l'on n'a pas d'autres moyens. De manière très claire, il y a peu de temps, un Chef de Corps de Police locale m'a dit: "Tiens, j'ai un dossier où je sens que c'est une situation potentiellement dangereuse". Ok, on examine la situation immédiatement et en fait l'auteur avait été placé en détention préventive le matin-même. Donc pas besoin d'alarme anti-harcèlement puisque l'auteur a été privé de liberté, placé sous mandat d'arrêt par le Juge d'instruction. Ce type de dispositif peut être utilisé justement, par exemple, quand on a un auteur qui n'est pas localisé, qui n'est pas nécessairement identifié. Là, on peut avoir recours à ce type de dispositif. Par exemple, quand les faits ne sont pas constitutifs d'une infraction pénale mais relèvent d'un danger particulier, le Juge d'instruction n'aurait pas la possibilité de délivrer un mandat d'arrêt, puisqu'il n'y a pas d'infraction pénale, mais par contre le dispositif pourrait se justifier. On est dans des hypothèses qui doivent se compter sur les doigts de la main, je l'espère, sur 10 ans.

C'était la question que vous aviez posée: est-ce que l'on a une fiabilité, des études évaluatives? Oui. En fait, ces dispositifs d'alarmes anti-harcèlements ont d'abord été testés en projets pilotes dans certains arrondissements dans le nord du pays, ils ont été évalués par des études universitaires et on a vu que c'était des dispositifs qui fonctionnaient bien. Pourquoi? Parce que je vous ai résumé en disant que l'on donnait un bouton d'alarme à une victime qui redoute un féminicide mais en fait, les conditions d'analyse, les conditions de préparation, de mise en œuvre sont particulièrement soignées, particulièrement préparées. C'est pour cela que soit, on a d'autres réponses que l'alarme anti-harcèlement et si on n'a pas d'autres réponses, c'est particulièrement bien préparé et on a donc des retours tout à fait positifs. Il y a peut-être d'autres approches possibles dans d'autres pays. En tout cas ici, le choix qui a été fait en Belgique a été celui-là et il a été fait après un test et des évaluations. Moi j'ai demandé à être personnellement avisé de toute situation dans laquelle il y avait une demande d'alarme anti-harcèlement. Si on est dans l'hypothèse d'un risque de féminicide, je trouve important que la Direction du Parquet soit informée personnellement, pour l'évaluation, pour le renouvellement. En 1 an, j'ai eu une seule question et cela a finalement été résolu autrement

dans la journée même. Donc je pense que ces dispositifs sont importants mais il ne faut pas non plus leur donner une importance qu'ils ne doivent pas avoir parce que l'on a mis en place d'autres outils.

Un autre point qui est peut-être aussi un obstacle et dont j'ai parlé tout à l'heure, c'était la confiance dans nos institutions. C'est peut-être aussi un des indicateurs des chiffres noirs. En matière de violences conjugales, on a des chiffres qui sont importants. En matière de violences sexuelles, on a sans doute un chiffre noir qui est beaucoup plus important parce que je crois que c'est sans doute difficile, parce que c'est difficile d'exposer que l'on a été victime de violences. Il y a encore une honte qui habite les victimes qui est d'un autre temps mais cela fait encore partie aujourd'hui de la réalité. Je pense qu'un travail qui doit être fait au niveau de nos institutions, c'est de rendre confiance aux victimes sur la capacité de nos institutions de pouvoir travailler pour leur venir en aide, faire un travail d'élucidation et pour avoir des réponses qui soient suffisamment dissuasives.

Comme on l'a dit, une réponse dissuasive n'est pas nécessairement une réponse qui soit sévère. Toutes les études le démontrent, ce n'est pas une sanction sévère qui va empêcher la récidive mais c'est une sanction plus certaine. En cela, les dispositifs que nous mettons en place ont aussi pour objectifs de renforcer la certitude de la sanction pénale.

La dernière question que vous aviez posée: le travail qui peut être fait avec Praxis. C'est un travail tout à fait essentiel, le travail avec les asbl qui aident le justiciable à ne pas récidiver sur le terrain. Praxis, on les a rencontrés il y a peu de temps, on a aussi rencontré pas plus tard que la semaine passée, une asbl qui fait dans l'aide aux toxicomanes. C'est évidemment extrêmement important d'être en relation avec le réseau pour pouvoir permettre d'orienter le justiciable vers ces services d'aide. Ces services d'aide contribuent d'abord à une forme de rappel à la loi et à une sensibilisation mais aussi à lutter sur les causes de la délinquance. Nous sommes tout à fait inscrits dans cette approche-là.

Je reparcours les petites notes que j'avais prises avec les différentes questions et je pense avoir fait le tour.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur le Procureur.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de vous libérer. Nous sommes tous ici très reconnaissants du temps déjà que vous avez bien voulu nous consacrer.

Vraiment, je crois que tout le monde sera d'accord avec moi pour dire que toutes les explications que vous avez données ont été éclairantes, qu'elles n'ont rien caché, qu'elles ont été transparentes.

Nous vous en remercions de tout cœur.

M. E. Gaublomme, Procureur du Roi:

Avec plaisir.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous vous souhaitons donc une excellente fin de soirée.

M. E. Gaublomme, Procureur du Roi:

A vous aussi, merci.

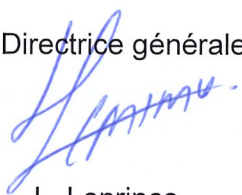
Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

A très bientôt peut-être.

(Applaudissements dans l'assemblée).

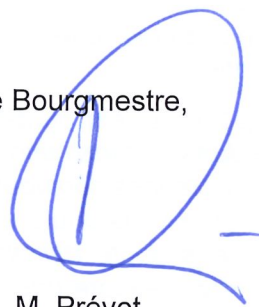
La séance est levée à 21h36.

La Directrice générale,

A blue ink signature, appearing to be 'L. Leprince', written in a cursive style.

L. Leprince

Le Bourgmestre,

A blue ink signature, appearing to be 'M. Prévot', written in a cursive style.

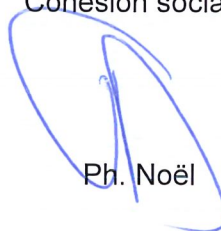
M. Prévot

Le Directeur général du CPAS,

A blue ink signature, appearing to be 'A. Sorée', written in a cursive style.

A. Sorée

Le Président du CPAS en charge de la
Cohésion sociale,

A blue ink signature, appearing to be 'Ph. Noël', written in a cursive style.

Ph. Noël